

DREAL Normandie

Journée régionale sur les paysages industriels

Vendredi 14 octobre 2016 à Petit-Quevilly



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NORMANDIE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère
de l'Environnement,
de l'Énergie
et de la Mer

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

Avant-propos

Le 14 octobre 2016, s'est tenue la première Journée régionale sur le Paysage de la région Normandie. Dédiée aux paysages industriels, elle a rassemblé une cinquantaine de participants, dans l'enceinte de Seine Innopolis, à Petit-Quevilly en Seine-Maritime, une ancienne usine de tissage (La Foudre), aujourd'hui reconvertie en pôle d'activité des technologies de l'information et de la communication, et pépinière d'entreprises.

Ouverte par Madame Nicole KLEIN, préfète de la région Normandie, préfète de Seine-Maritime, cette journée régionale visait à :

- enrichir la connaissance des paysages industriels normands, permettre de mieux les caractériser, les qualifier et en saisir toute la diversité ;
- réfléchir à la manière dont collectivement nous souhaitons les voir évoluer ;
- s'inscrire dans une prise de responsabilité partagée.

Aux côtés des services de l'État (Préfecture de région, DREAL, DDT(M), Cerema), étaient présents le service de l'Inventaire et du Patrimoine de la Région Normandie, les architectes des bâtiments de France, les Parcs Naturels Régionaux, les CAUE, l'Établissement Public Foncier (EPF) de Normandie, l'agence d'urbanisme de Caen Normandie Métropole, des associations, des professionnels paysagistes et architectes, l'École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles (ENSP) et des partenaires comme Ports Normands Associés ou le Réseau mondial des villes portuaires.

Sommaire

	Pages
Retranscription du discours de Madame Nicole KLEIN, Préfète de la région Normandie, Préfète de Seine-Maritime	3
SÉQUENCE 1	
L'émergence du paysage industriel dans l'histoire de l'art, de la Normandie à l'international Jean-Bernard CREMNITZER, Atelier d'Architecture J-B CREMNITZER	4
SÉQUENCE 2	
Caractérisation des paysages industriels d'hier et d'aujourd'hui et potentiel de reconversions Emmanuelle REAL, Service de l'Inventaire et du Patrimoine - Région Normandie	10
Stéphanie DUPONT, Service de l'Inventaire et du Patrimoine - Région Normandie	18
Illustrations de projets de reconversion	
La manufacture BOHIN Didier VRAC, Président de l'entreprise BOHIN France	30
Le site de la Société Métallurgique de Normandie Dominique LAPRIE-SANTENAC, Architecte Urbaniste de l'État, DRAC de Normandie	32
Réhabilitation de sites industriels pollués dans la Vallée de Seine, travaux en cours au sein de l'EPF Normandie Hong ZHU, Doctorante de l'EPFN, ENSP	42
SÉQUENCE 3	
De la valorisation de l'histoire industrielle du territoire à la démarche ERC, les actions du PNR des Boucles de la Seine Normande Gaëlle LE FLOCH, Aurélie DUFILS, Florent BIDAULT	46
Schéma directeur d'aménagement portuaire de Cherbourg en Cotentin Philippe HUBERT, Ports Normands Associés	54
TABLE RONDE	
Les leviers d'intervention en matière de paysage	58

Retranscription du discours de Madame Nicole KLEIN, Préfète de la région Normandie, Préfète de Seine-Maritime

Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs les responsables et représentants des services techniques,
Mesdames et Messieurs les représentants de nos partenaires,
Mesdames et Messieurs les professionnels,
Mesdames, Messieurs,

Nous sommes rassemblés aujourd'hui à l'occasion de la première rencontre dédiée au paysage à l'échelle de la Normandie. Cette 1ère rencontre que nous souhaitons renouveler chaque année, vise à enrichir notre regard sur les paysages régionaux qui nous caractérisent. Elle témoigne de l'ambition de l'État de redonner une place pleine et entière au paysage au sein des politiques régionales.

La Convention européenne du paysage entrée en vigueur en France le 1er juillet 2006, comporte quatre mesures qui structurent les objectifs de la politique des paysages menée par l'État :

- la sensibilisation de la société civile, des organisations privées et des autorités publiques à la valeur des paysages, à leur rôle et à leur transformation.
- la formation et l'éducation
- l'identification et la qualification des paysages
- la formulation d'objectifs de qualité paysagère, pour chacun des paysages identifiés et qualifiés

La journée régionale que j'ai l'honneur d'ouvrir aujourd'hui s'inscrit en transversalité de ces 4 axes de la politique nationale.

Les échanges qui vont avoir lieu aujourd'hui contribuent en effet non seulement à sensibiliser et à faire prendre conscience à chacun d'entre nous de la qualité de nos paysages, y compris des paysages industriels ; mais ils vont nous permettre également de mieux les caractériser, d'en préciser la diversité ; ils vont, enfin, nous permettre de réfléchir collectivement à la manière dont nous souhaitons les voir évoluer : en matière de protection, de gestion ou d'aménagement, quels sont les objectifs que nous pouvons collectivement partager quant à leur devenir ?

Parmi les 3 axes sur lesquels le Gouvernement souhaite aujourd'hui renforcer son action, conformément aux orientations données aux services sur la période 2016-2018, figure l'accompagnement des territoires et des projets, et notamment par le développement de la démocratie participative.

Cette recherche de la participation, de la construction d'une politique partenariale, entre l'État, les collectivités, et les habitants, c'est-à-dire au premier sens du terme, les hommes et les femmes qui manifestent un désir d'agir sur leur lieu de vie, qui souhaitent s'employer à le ménager, en conscience de la responsabilité qui est la leur, prend une dimension supplémentaire, dans le cadre de la mise en œuvre de politiques paysagères dans les territoires.

La participation recherchée va de pair avec la définition du paysage telle qu'énoncée dans la Convention européenne du paysage et réaffirmée dans la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages « *partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* ».

Cette définition traduit en effet une représentation collective, la représentation partagée d'un territoire, ou d'une de ses parties, et autorise ainsi la construction d'une action politique sur la base « de plages de signification » ou « valeurs partagées ». Et les objectifs de qualité paysagère, introduits par la loi ALUR et confirmés dans la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, portent ainsi par définition, ce nécessaire exercice de démocratie locale.

Inscrite dans le cadre de la politique nationale portée par l'État, la journée régionale sur les paysages que j'ai l'honneur d'introduire aujourd'hui vise donc à :

- enrichir la connaissance des paysages normands, en permettant à chacun de s'exprimer sur la manière dont il perçoit le territoire et sur la manière dont il souhaiterait le voir aménagé (qu'y apprécie-t-on ? Qu'y rejette-t-on ? Quelles sont les attentes ?)

Cette journée doit permettre :

- de réfléchir à un futur commun, de se donner des lignes directrices pour orienter de futurs projets partagés
- de s'inscrire dans une prise de responsabilité partagée par rapport à un bien commun : le paysage

Cette journée, enfin, doit permettre :

- de restituer les débats sur des perspectives plus globales, alors que le paysage est à l'intersection des différentes politiques publiques et des attentes des riverains.

Je vous souhaite de très riches échanges et une belle journée régionale.

SÉQUENCE 1

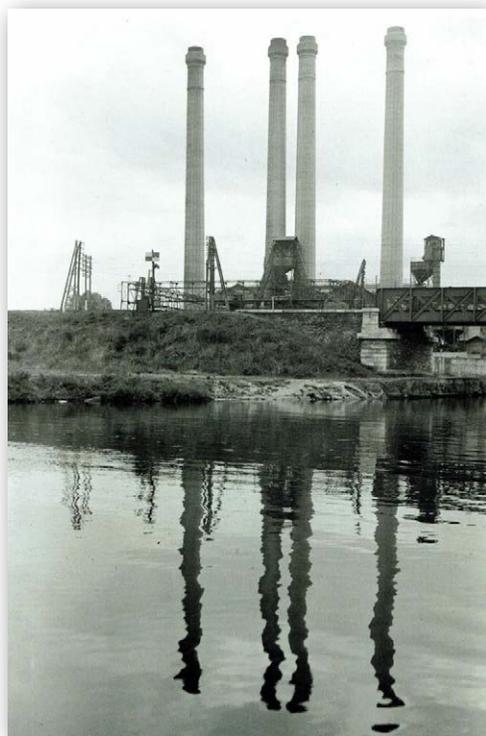
L'émergence du paysage industriel dans l'histoire de l'art, de la Normandie à l'international

Jean-Bernard CREMNITZER,
Atelier d'Architecture J-B CREMNITZER

Alors qu'il est régulièrement fait référence à la naissance du paysage dans la peinture, la première intervention de cette journée, réalisée par M. CREMNITZER, de l'agence J-B Cremnitzer, visait à saisir l'émergence, dans la production artistique de l'industrie dans le paysage, en Normandie et dans d'autres régions.

LE REGARD DES ARTISTES

J-B CREMNITZER ARCHITECTE
ENSEIGNANT ENSA NORMANDIE
www.cremnitzer-architecture.fr



LE VOLCAN DANS LA CAMPAGNE

P-J DE LOUTHERBOURG
1770-1801



L'ÉRUPTION DU VÉSUVÉ

Pierre-Jacques VOLAIRE
vers 1780



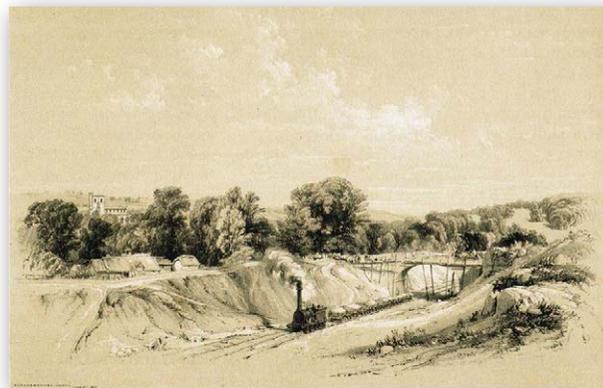
L'ENFER DE L'INDUSTRIE

Félix THIOLLIER
MONTCEAU LES MINES vers 1860



L'IRRUPTION DU TRANSPORT DANS LE PAYSAGE : LA LIGNE DROITE

John Cooke BOURNE
DE LIVERPOOL A BIRMINGHAM - 1839



TRANSPORT ET ÉNERGIE: L'APOLOGIE DU PROGRÈS INDUSTRIEL DANS L'IMAGERIE SOVIÉTIQUE

RODTCHENKO vers 1930



MARSEILLE

F. HENRI vers 1930



L'OUVRAGE D'ART COMME FABRIQUE DU PAYSAGE

LE PONT COLBERT DIEPPE

Harold GILMAN 1910



LE PONT COLBERT DIEPPE

2015



L'APOLOGIE DU TRAVAIL ET DE LA MACHINE

ATELIERS WORMS

P. BONMARTEL



LA VILLE INDUSTRIELLE COMME NOUVEL

ESPACE DE L'HABITAT

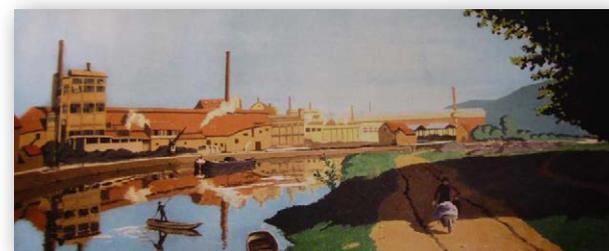
LEMOINE 1877



LA VILLE INDUSTRIELLE HARMONIEUSE

L'IMAGE COMME SUPPORT COMMERCIAL

USINE A CLAMECY (NIEVRE)

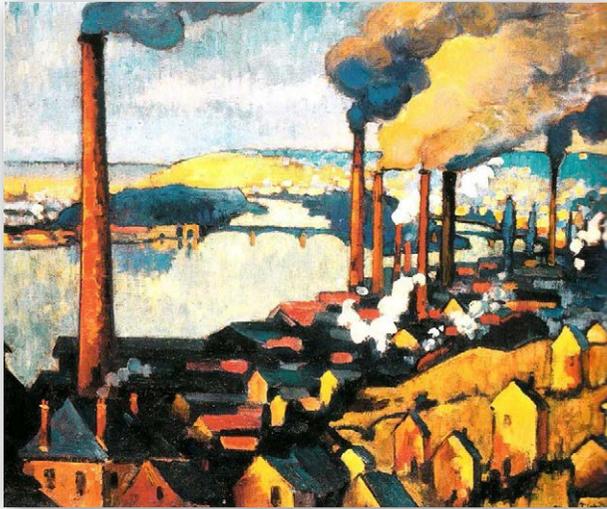


LE REGARD DES IMPRESSIONNISTES :

L'ACCEPTATION D'UNE NOUVELLE RÉALITÉ

USINES A EAUPLET

Robert-Antoine PINCHON 1910



QUAI DE VALMY - PARIS

Frank BOOGS 1905



STOCKHOLM

Albert MARQUET 1935



SAINT-DENIS

Fritz THAULOW

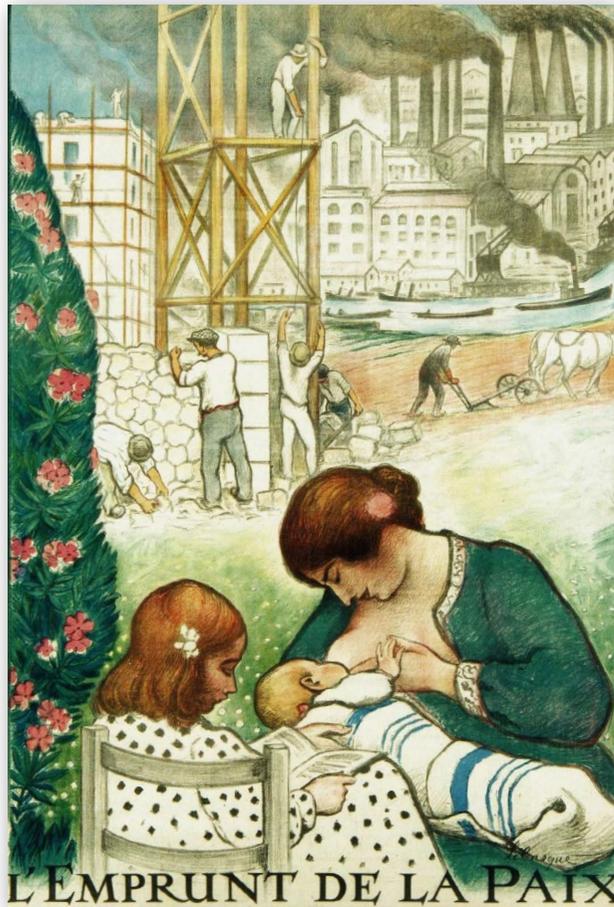


DOUANIER ROUSSEAU



L'APPEL PATRIOTIQUE : RECONSTRUIRE LE PAYS

Henry-Baptiste LEBASQUE 1918



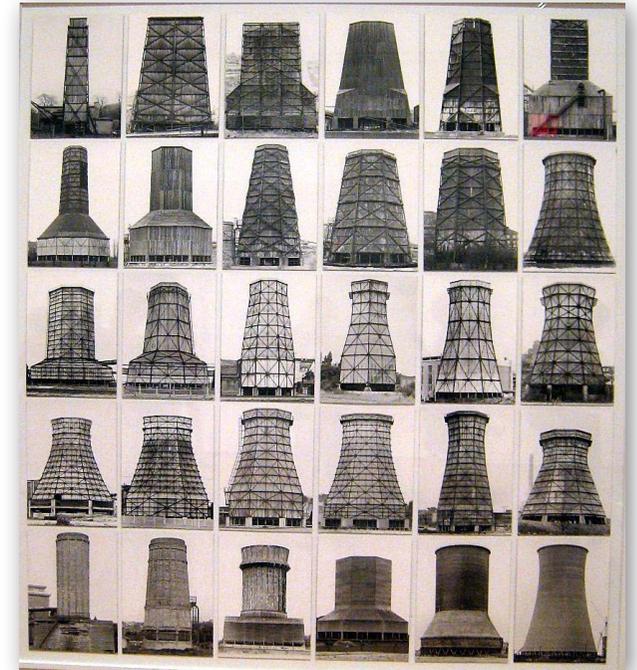
ENTREPOTS A NEW YORK

Valorisation du patrimoine ordinaire
Berenice ABBOTT vers 1930



LA SCULPTURE MONUMENTALE DANS LE PAYSAGE

Berndt et Hilla BECHER



LE PAYSAGE INTERIEUR DE L'USINE

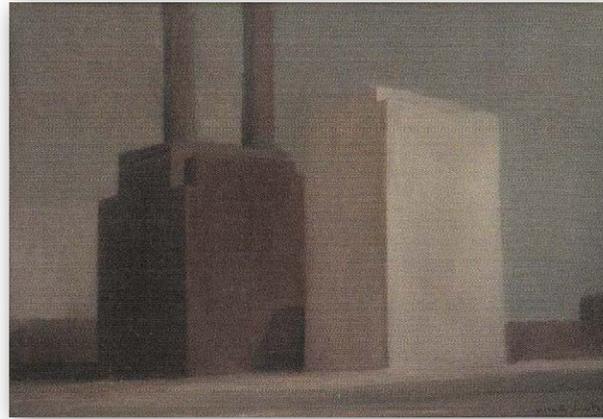
ANAMORPHOSE IN SITU

Georges ROUSSE

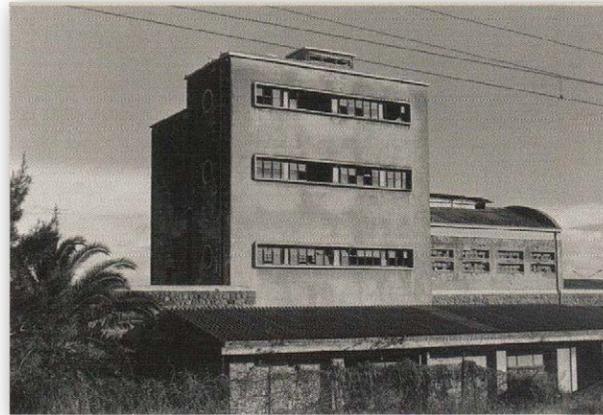


LA FRICHE COMME FABRIQUE DU PAYSAGE

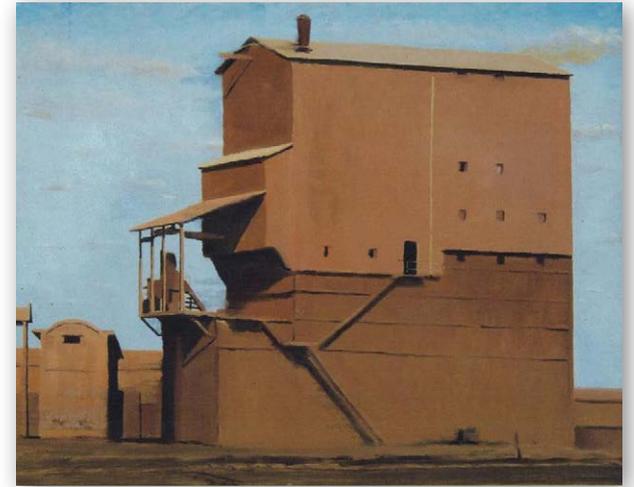
Marcello FUENTES



Bernard PLOSSU



Jean-Baptiste SECHERET - MONDEVILLE 1991



Claude LEVEQUE

« TOUS LES SOLEILS » UCKANGE 2006



SÉQUENCE 2

Caractérisation des paysages industriels d'hier et d'aujourd'hui et potentiel de reconversions

Emmanuelle REAL, Service de l'Inventaire et du Patrimoine - Région Normandie

Dans une deuxième séquence de la matinée, ont été décrits par le service de l'Inventaire et du Patrimoine à la Région, les différents paysages industriels qui caractérisent la région Normandie, et en particulier les industries d'hier et leur potentiel de reconversion aujourd'hui.

La notion de paysage industriel

Pour bien appréhender ce que recouvre la notion de paysage industriel, il faut tout d'abord comprendre ce qu'on appelle les « facteurs de localisation industrielle » c'est-à-dire les raisons qui ont conduit une industrie à s'implanter dans l'espace spécifique où elle se trouve. Car, toute industrie, quels que soient son ancienneté (antérieure ou pas à la révolution industrielle), sa taille et son domaine d'activité, s'inscrit dans un environnement particulier, choisi en fonction de facteurs préexistants déterminants. Il n'y a pas, pour l'industrie, de hasard d'implantation.

Les principaux facteurs de localisation industrielle sont :

- la présence de ressources naturelles utilisées comme matières premières. C'est le cas du charbon ou du minerai de fer en sous-sol, des massifs forestiers pour le bois de construction ou encore la production agricole, vivrière ou de fibres textiles...
- la présence de sources d'énergie telles que les cours d'eau (énergie hydraulique), les forêts (bois servant de combustible)...
- la présence d'un bassin de main d'œuvre (sans homme pas d'industrie)
- la présence de voies de communication (route, fleuve, fer...)

A son tour, l'industrie transforme son environnement et fabrique du paysage par la mise en place de bâtiments et d'infrastructures de production, de stockage, d'expédition ou encore dédié à l'administration (bureaux)... C'est l'usine proprement-dite !

Ces différentes « parties constituantes » qui composent l'usine associent les éléments bâtis déjà mentionnés à des espaces vides, ces derniers servant d'espaces de circulation, d'entreposage, de manutention ou de décompression... L'organisation de tous ces éléments, les uns par rapport aux autres, est bien sûr déterminée par le processus de production.

L'industrie génère aussi la création ou le renforcement des réseaux de transport (routes, voies d'eau, voies ferrées, pipe-line...). Enfin, elle produit des éléments externes à l'usine proprement-dite mais générés par l'entreprise. Il s'agit notamment des cités ouvrières mêlant l'habitat (c'est à dire les différentes gammes de logements proposés aux employés en fonction de leur rang au sein de l'entreprise) et les équipements nécessaires aux activités sociales du personnel (lieux d'éducation, de santé, de culture).

C'est l'ensemble de ces éléments, internes et externes à l'usine, qui constituent le paysage industriel.

Exemples de paysages proto-industriels et industriels normands :

En Normandie, les paysages industriels sont très variés en raison de la diversité et de l'ancienneté des secteurs d'activité qui s'y sont développés. C'est le cas de la meunerie, de la verrerie, de la métallurgie et du textile qui sont présents dès la période médiévale sous une forme proto-industrielle.

Ces sites proto-industriels sont souvent difficiles à identifier car ils relèvent de l'architecture vernaculaire et s'intègrent de façon imperceptible dans le territoire sans en modifier le paysage.

Au cours du XIX^e siècle, à la faveur de la révolution industrielle, des usines mécanisées apparaissent dans les mêmes secteurs d'activité, condamnant les sites pré industriels à fermer ou à se moderniser. Contrairement à la proto-industrie, les usines construites aux XIX^e et XX^e siècles vont radicalement bouleverser leur environnement. Elles donnent lieu à des paysages prégnants et surtout extrêmement variés... car chaque secteur d'activité génère des formes qui lui sont propres.

Le paysage du textile

L'activité textile a été le secteur clef du développement économique de la Normandie. Elle se développe à partir du XV^e siècle autour du travail de la laine et jusqu'au XVIII^e siècle la production textile s'effectue, de façon artisanale, à domicile, en ville comme à la campagne (Domestic system).

Ainsi, les maisons-ateliers de maîtres drapiers ou teinturiers de la rue Eau-de-Robec, à Rouen, constituent un exemple de paysage urbain produit par la proto-industrie textile.



Paysage de la proto-industrie textile
Rouen (Seine-Maritime), rue Eau-de-Robec
Maisons-ateliers de drapiers-teinturiers 15^e-17^e

Ce sont des constructions traditionnelles, en pan de bois, qui se caractérisent néanmoins par la présence de greniers-étantes, utilisés comme pièce de séchage pour les étoffes.

Au XVIII^e siècle, pour remédier aux inconvénients du travail à domicile (irrégularité et médiocrité de la production), l'activité textile est réorganisée autour de nouveaux espaces de production. Ce sont les manufactures urbaines, telles que celles que l'on voit encore dans le centre ancien d'Elbeuf.



Paysage de la proto-industrie textile
Elbeuf (Seine-Maritime) - Manufacture de drap Petou, 18^e siècle

Une manufacture est une usine non mécanisée : on y regroupe la main d'œuvre (comme dans une usine) mais celle-ci travaille exclusivement à la main sur de petits métiers non mécanisés (à la différence de l'usine). Les manufactures sont surtout présentes en milieu urbain, où le fabricant-négociant exerce et tient boutique.

Ces manufactures textiles sont des bâtiments à étages, imposants, construits à l'économie avec des matériaux locaux (pan-de-bois). Elles sont reconnaissables grâce à leurs façades largement vitrées qui permettent de capter le maximum de lumière naturelle, élément indispensable à la réalisation des opérations textiles souvent minutieuses.

Parmi les nombreuses usines textiles édifiées en Normandie au cours du XIX^e siècle, celle fondée dans les années 1860 par Auguste Badin à Barentin, au nord de Rouen, est un exemple des plus remarquables par ses dimensions et sa qualité architecturale. Elle regroupe sur une dizaine d'hectares, plusieurs filatures de lin et de coton édifiées en brique sur plusieurs étages ou en rez-de-chaussée couverts en shed.



Paysage de l'industrie textile
Barentin (Seine-Maritime) - Filature Badin, 1860-1890

Sa localisation à Barentin s'explique par plusieurs facteurs :

- la présence de la rivière de l'Austreberthe, utilisée à la fois comme force motrice primitive (avant que l'usine ne passe définitivement à l'énergie thermique) et comme matière première (l'eau de la rivière servait notamment au rouissage du lin)
- la présence de voies de communication, notamment la ligne de chemin de fer Rouen-Le Havre à laquelle l'usine est raccordée
- la proximité du Pays de Caux, grande région productrice de lin
- la proximité du port maritime de Rouen par lequel arrivait le coton d'Amérique

Outre les ateliers de production, le site comprend plusieurs bâtiments dédiés à la production d'énergie, au stockage, à l'expédition ainsi qu'une immense cheminée qui constitue un signal visuel prégnant. Côté habitat, le logement patronal est implanté dans l'enceinte de l'usine, mais isolé des ateliers par un parc arboré. Deux cités ouvrières, totalisant plus de 300 logements (maisons en bandes ou individuelles), sont édifiées à proximité du site.

L'usine Badin est rachetée en 1987 par un groupe textile britannique qui va l'exploiter jusqu'en 1998. Après plusieurs années d'abandon, le site est aujourd'hui en grande partie démantelé et les bâtiments qui subsistent doivent faire l'objet d'un projet immobilier porté par la municipalité.



Paysage de l'industrie textile
Barentin (Seine-Maritime) - Filature Badin, 1860-1890

Mais tous les sites textiles ne sont pas condamnés à l'obsolescence. Le tissage de Transières à Charleval, dans l'Eure, montre l'évolution industrielle de la vallée de l'Andelle et la capacité de l'industrie textile à accueillir de nouvelles activités.



Paysage de l'industrie textile
Charleval (Eure) - Tissage de Transières

Après sa fermeture en 1959, l'usine de Transières est rachetée par un équipementier automobile qui occupe toujours le site. De ce fait, aujourd'hui, plusieurs générations de bâtiments coexistent sur le site : les constructions en brique de l'ancien tissage, les ateliers en parpaings gris édifiés dans les années 1960, et ceux en tôle ondulée construits dans les années 1980.

Le paysage de l'activité céréalière

Le moulin hydraulique est la forme la plus ancienne et la plus courante du paysage proto-industriel. Il fut utilisé dès le Moyen Age pour des activités artisanales extrêmement diversifiées mais en premier lieu, pour la mouture des céréales. Près de 500 moulins à blé ont été recensés dans les seuls départements de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Ces moulins, comme celui de la Hallotière, en Seine-Maritime, sont très rarement installés sur le cours naturel de la rivière, car leur fonctionnement nécessite la mise en place d'un système hydraulique complexe, composé de dérivations, de chutes et de vannages permettant de réguler l'eau et d'optimiser son arrivée jusqu'à la roue.



Paysage de la proto-industrie céréalière
La Hallotière (Seine-Maritime) - Moulin à blé, 17^e siècle.

Aujourd'hui, avec les directives européennes sur la continuité écologique et la loi de 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, ce paysage proto-industriel en milieu rural est particulièrement menacé.

Durant la seconde moitié du XIX^e siècle, les minoteries vont remplacer les moulins à blé traditionnels. Ces moulins modernes sont l'expression des innovations technologiques réalisées en matière de meunerie. Leur morphologie concilie verticalité et robustesse : la verticalité est imposée par le processus de fabrication qui s'effectue de haut en bas du bâtiment, la robustesse par la présence de machines particulièrement lourdes et trépidantes.



Paysage de l'industrie céréalière
Saint-Aignan-sur-Ry (Seine-Maritime) - Minoterie, fin 19^e siècle.

En raison de leur taille relativement modeste, de leur qualité constructive et leur localisation privilégiée le long de cours d'eau dont ils utilisent l'énergie, leur réemploi (en logement notamment) est aisé et très fréquent.



Paysage de l'industrie céréalière
Morville-sur-Andelle (Seine-Maritime)
Minoterie Mouchard, 19^e-20^e siècle (en activité)

La minoterie Mouchard construite sur la rivière de l'Andelle, à Morville-sur-Andelle, est quant à elle toujours en activité. Bien que la force hydraulique de la rivière ne soit plus utilisée, l'entreprise s'est maintenue sur son site d'origine. L'évolution de l'usine est ici parfaitement lisible, avec des ateliers greffés à la minoterie primitive et surtout l'adjonction d'une minoterie moderne flanquée de silos en béton armé.

Aujourd'hui, le paysage le plus connu de l'industrie céréalière normande est sans nul doute celui formé par les grands silos maritimes, construits sur la Seine, juste en aval de Rouen.



Paysage de l'industrie céréalière
Rouen (Seine-Maritime)
Silos céréaliers Senalia 2^e moitié 20^e siècle (en activité)

Ces silos ont été édifiés à partir des années 1950 dans le but d'écouler les surplus de la production agricole française. Le port de Rouen était alors tout désigné pour accueillir ces installations, en raison de son hinterland agricole et de son positionnement en fond d'estuaire.

Aujourd'hui Rouen est le premier port européen pour l'exportation des céréales et ces silos, avec leurs cellules cylindriques en béton de 25 m de haut, constituent des « formes géométriques parfaites » (Walter Gropius) extrêmement prégnantes dans le paysage de la vallée de Seine.

Le paysage de la pétrochimie

Restons sur la vallée de Seine pour évoquer le paysage généré au XX^e siècle par l'industrie pétrochimique, en prenant l'exemple de la raffinerie Total de Gonfreville-l'Orcher, près du Havre, qui est la plus importante raffinerie française tant par sa superficie que par sa capacité de production.



Paysage de la pétrochimie
ZIP du Havre (Seine-Maritime) - Raffinerie Total, 20^e siècle

La présence d'un tel complexe sur la vallée de Seine tient à un double facteur, politique et géographique :

Au lendemain de la 1^{ère} Guerre Mondiale, le gouvernement français prend conscience de l'absolue nécessité de développer l'industrie pétrolière sur son territoire afin d'assurer l'indépendance énergétique du pays. Dans ce but, deux lois sont adoptées en 1928 pour encourager le raffinage en France. L'effet de ces mesures est immédiat : en moins de 5 ans, 4 grandes raffineries sont créées entre Le Havre et Rouen. Celle de Gonfreville-l'Orcher est mise en service en 1933.

La Basse-Seine était, en France, le secteur idéal pour accueillir ses usines pétrochimiques, en raison de la proximité du port du Havre qui assure l'importation et la réception du pétrole brut (provenant du continent

américain notamment) et de la présence de l'axe Seine qui permet d'alimenter directement par voie fluviale la région parisienne (grosse consommatrice d'hydrocarbures), avant que les pipelines ne remplacent le fleuve dans les années 1950.

Le paysage généré par l'industrie pétrochimique rompt définitivement avec le paysage industriel du XIX^e siècle, tant par son gigantisme que par son hyper-technicité.

Sur les 360 hectares que couvre cette raffinerie, il n'y a plus de bâtiments de production traditionnels mais des superstructures métalliques aux formes organiques construites à ciel ouvert, telles que des réacteurs, des sphères, des pipelines et des tours de distillation rutilantes incarnant la modernité.



Paysage de la pétrochimie ZIP du Havre (Seine-Maritime) - Raffinerie Total, 20^e siècle

La reconversion des paysages industriels

La reconversion des paysages industriels est une question devenue cruciale depuis les années 1970 avec la désindustrialisation et la multiplication des friches sur le territoire normand.

Mais, selon leurs typologies architecturales et leurs formes plus ou moins complexes, toutes les industries n'ont pas le même potentiel de reconversion.

Nous évoquerons deux exemples radicalement opposés : la reconversion de l'usine textile Blin et Blin à Elbeuf en logements sociaux, et celle du site sidérurgique d'Esch-Belval au Luxembourg en ville nouvelle, exemple rare et ambitieux de réutilisation d'une usine hyper fonctionnaliste.

Les usines textiles, en raison de leur typologie architecturale et de leur implantation en milieu urbain ont été les premières à faire l'objet de reconversion. Celle de l'usine Blin et Blin à Elbeuf est particulièrement emblématique car c'est à la fois une opération de très grande envergure et la première réalisée en Normandie. Elle est lancée à la fin des années 1970.

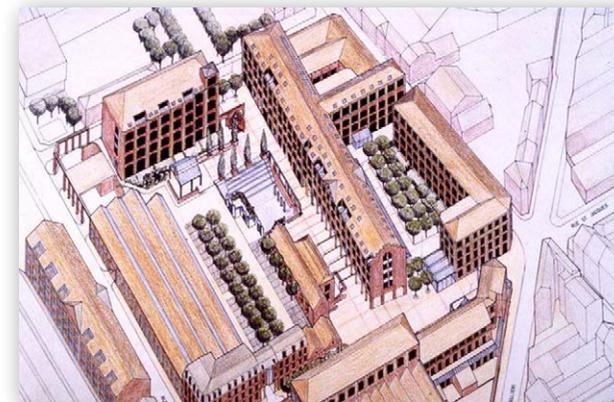


Reconversion du paysage textile Elbeuf (Seine-Maritime) - Usine Blin et Blin, vers 1950

Le projet porte sur un vaste complexe drapier construit par des industriels alsaciens, émigrés à Elbeuf après la guerre de 1870. L'usine occupe 2 hectares au cœur de la ville et comprend deux types de bâtiments : des ateliers à étages présentant de hautes façades vitrées et des ateliers couverts en shed construits en rez-de-chaussée.

Lorsque l'entreprise ferme en 1975, la municipalité exprime très vite la volonté de préserver l'usine qu'elle considère comme patrimoine et propose un programme de logements sociaux.

La maîtrise d'ouvrage est confiée à l'OPAC de Seine-Maritime et la maîtrise d'œuvre au cabinet Reichen et Robert, qui vient de réaliser une opération similaire à Lille.



Reconversion du paysage textile Elbeuf (Seine-Maritime) - Usine Blin et Blin Axonométrie du projet, Reichen et Robert, 1981

Le projet proposé par Reichen et Robert vise tout d'abord à « dédensifier » le site par la destruction de la majeure partie des ateliers en shed. L'objectif est de réintégrer l'usine dans le tissu urbain, de réaliser des espaces de vie et de circulations extérieures (places, rues, jardins, aires de jeux), mais surtout de mettre valeur les belles façades en brique des ateliers à étages qui sont tous conservés pour devenir des logements.



Reconversion du paysage textile
Elbeuf (Seine-Maritime)
Usine Blin et Blin 1983

A l'extérieur, peu de modification de l'enveloppe des ateliers à étages afin de préserver leur qualité architecturale.

A l'intérieur, par contre, la reconversion en logements a nécessité d'importants travaux de gros-œuvre, notamment le renforcement des structures et des planchers d'origine, pour satisfaire aux normes de sécurité et de confort actuelles.



Reconversion du paysage textile : Elbeuf (Seine-Maritime)
Usine Blin et Blin - IUT (1999)



Reconversion : Elbeuf (Seine-Maritime)
Usine Blin et Blin - Salle de boxe (2009)



Reconversion : Elbeuf (Seine-Maritime)
Usine Blin et Blin - Fabrique des savoirs (2010)

La reconversion de l'usine Blin est achevée en 1983. C'est un succès patrimonial bien sûr mais aussi financier puisque l'opération a coûté 40 MF pour 150 logements créés.

Le processus de reconversion de l'usine Blin et Blin s'est poursuivi ensuite avec la création, dans des ateliers encore désaffectés, d'un IUT en 1999, d'une salle de boxe en 2009 et d'un espace culturel baptisé « la Fabrique des savoirs » livré en 2010.

Contrairement aux usines textiles, les industries lourdes ou hyper fonctionnelles, comme les usines sidérurgiques ou les raffineries de pétrole, trouvent difficilement des programmes de reconversion permettant la sauvegarde des superstructures existantes. Ainsi, sur le site de la raffinerie de Petit-Couronne, fermée en 2013, tous ces éléments ont été démantelés, gommés du paysage.



Raffinerie de Petit-Couronne (Seine-Maritime), vue aérienne 1976.

Il en a été de même à Mondeville près de Caen où il ne subsiste de la Société Métallurgique de Normandie que la tour de refroidissement. Ces deux exemples montrent que les industries les plus prégnantes dans le paysage sont aussi les plus vulnérables une fois l'activité arrêtée.

Pour preuve, alors qu'on classait, en 1992, le moulin d'Andé au titre des monuments historiques, on détruisait dans le même temps et sans le moindre scrupule, la grande centrale électrique de Yainville, fleuron de l'architecture industrielle du XX^e siècle et les Chantiers de Normandie à Grand-Quevilly, site emblématique de la construction navale.



Moulin d'Andé (Eure), classé monument historique en 1995



Chantiers de Normandie (Seine-Maritime), détruit en 1995



Centrale de Yainville (Seine-Maritime), détruite en 1995

Les exemples à l'étranger, nous montrent qu'il peut en être autrement. Au Luxembourg, la reconversion de l'usine sidérurgique d'Esch-Belval, fermée en 1994, est un projet ambitieux et exemplaire.



Usine sidérurgique ArcelorMittal / Nouveau Belval
Luxembourg - Esch-Belval

Sur les 120 hectares de l'usine, une ville nouvelle est aujourd'hui en construction. Le projet est porté par une société d'économie mixte créée à parité entre l'état luxembourgeois et Arcelor Mittal. Cette SEM a racheté l'usine pour la somme de 25 M€, s'est chargée de la dépollution du site, de la commercialisation des parcelles et des travaux de voirie.

Le projet de ville nouvelle s'appuie sur la mixité des investisseurs (publics et privés) et sur la mixité du programme, avec des logements, des activités économiques, culturelles et universitaires...

Mais la gageure du projet est d'intégrer le patrimoine industriel de l'ancienne aciérie au nouvel espace urbain. Ainsi, deux hauts fourneaux ont été conservés et parfaitement intégrés au contexte urbain, où ils côtoient, les bâtiments neufs de la banque Dexia et de l'université du Luxembourg. Parmi les autres éléments préservés, la halle des générateurs est transformée en cité des sciences et celle de mélange du coke au minerai abrite la bibliothèque universitaire.



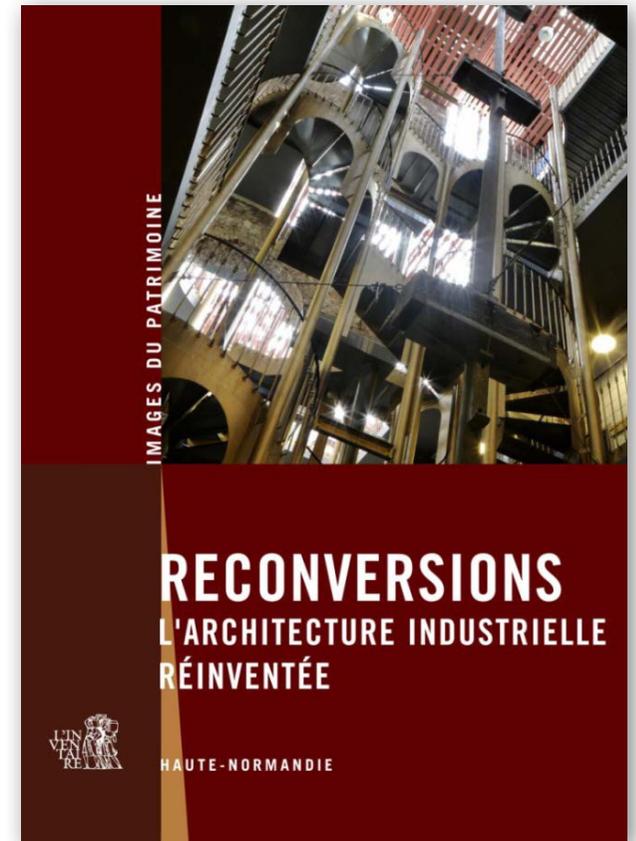
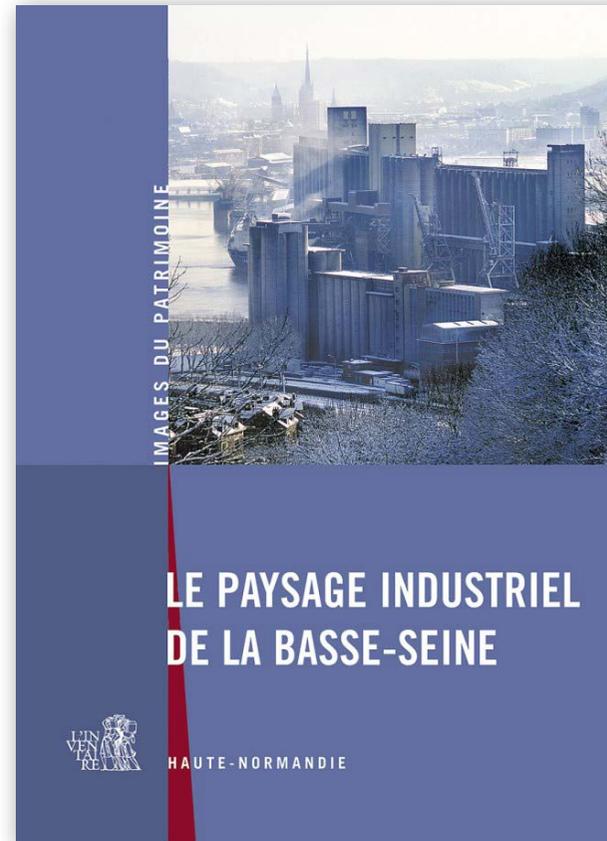
Usine sidérurgique ArcelorMittal / Nouveau Belval (en cours)
Luxembourg - Esch-Belval

Le contexte du Luxembourg est bien sûr particulier, avec une capacité d'investissements qu'il est souvent difficile de trouver ailleurs. Mais au-delà des moyens financiers et techniques mis en œuvre, la reconversion de l'usine sidérurgique d'Esch-Belval en ville nouvelle comme celle de l'usine Blin et Blin avant elle, montre que toute opération de réutilisation est d'abord le fruit d'une volonté politique forte, facteur indispensable pour mener à bien des projets d'une telle envergure.



Allemagne - Duisburg
Usine sidérurgique Thyssen / Parc paysager (2000)

« pour aller plus loin... »



SÉQUENCE 2

Caractérisation des paysages industriels d'hier et d'aujourd'hui et potentiel de reconversions

Stéphanie DUPONT, Service de l'Inventaire général du patrimoine culturel - Région Normandie

Panorama en Normandie occidentale



La décision d'établir une usine à tel ou tel endroit ne relève pas du hasard. Liée à la présence de ressources géologiques, de ressources énergétiques ou à la mise en place de voies de communication, sa construction influe sur le paysage jusqu'à provoquer sa mutation en « paysage industriel ». La forme de ce dernier dépendra des facteurs géophysiques du site d'implantation de l'usine et du type de sa production. Mais selon toute vraisemblance, les bâtiments de production, les cheminées aux panaches blancs ou noirs, les silos de stockage permettront de l'identifier comme né de l'industrie.

Il se dégage en Normandie occidentale plusieurs types de paysages industriels, dont les évolutions au gré du temps ont été observées, encadrées et réglementées pour aujourd'hui à leur tour devenir un paysage à préserver.

Cimenterie de Ranville dans le paysage de l'agglomération caennaise.
© Région Normandie - Inventaire général - Manuel de Ruy

Les industries liées à l'eau : exemple de la Vallée de l'Orne : un chapelet d'usines



Les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne présentent un vaste réseau hydrographique le long duquel ont été érigés les premiers bâtiments de production. L'eau est ici apprivoisée en tant que ressource énergétique qui entraînera aubes et augets des roues hydrauliques. Cette « houille verte », déversée par la Laize, la Risle, la Sée, ou encore la Vère et la Vire, a favorisé dès le Moyen Age l'installation de moulins, à blé, à foulon ou à huile, remplacés ou complétés, durant

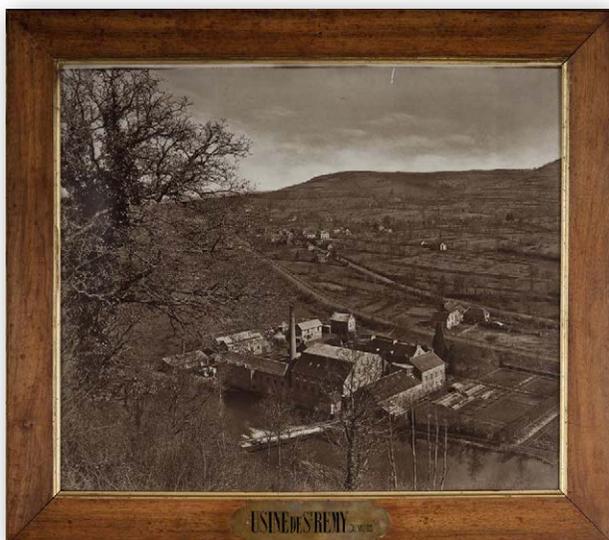
la deuxième moitié du 19^e siècle, par des unités de production plus importantes rattachées principalement à l'industrie textile (filatures, teintureries et tissages). Les nouveaux paysages industriels émergent alors donnent lieu à une abondante représentation, notamment *via* la photographie et la carte postale. L'usine est mise en scène au cœur de l'environnement auquel elle s'intègre : à fleur d'eau, en fond de vallée ou à proximité d'élément du patrimoine architectural.



Le Mesnil-Villement (Calvados) - L'Usine et le Viaduc de la Fouillerie.
Carte postale, s.d., début 20^e siècle. (AD Calvados, 18F1 423/6).
© Région Normandie - Inventaire général - Pascal Corbierre (reproduction)



Clécy (Calvados) - 54 L'Orne pittoresque - Le déversoir de la Bataille.
Carte postale, éd. LL, s.d., début 20^e siècle.
© Région Normandie - Inventaire général - François Decaëns (reproduction)

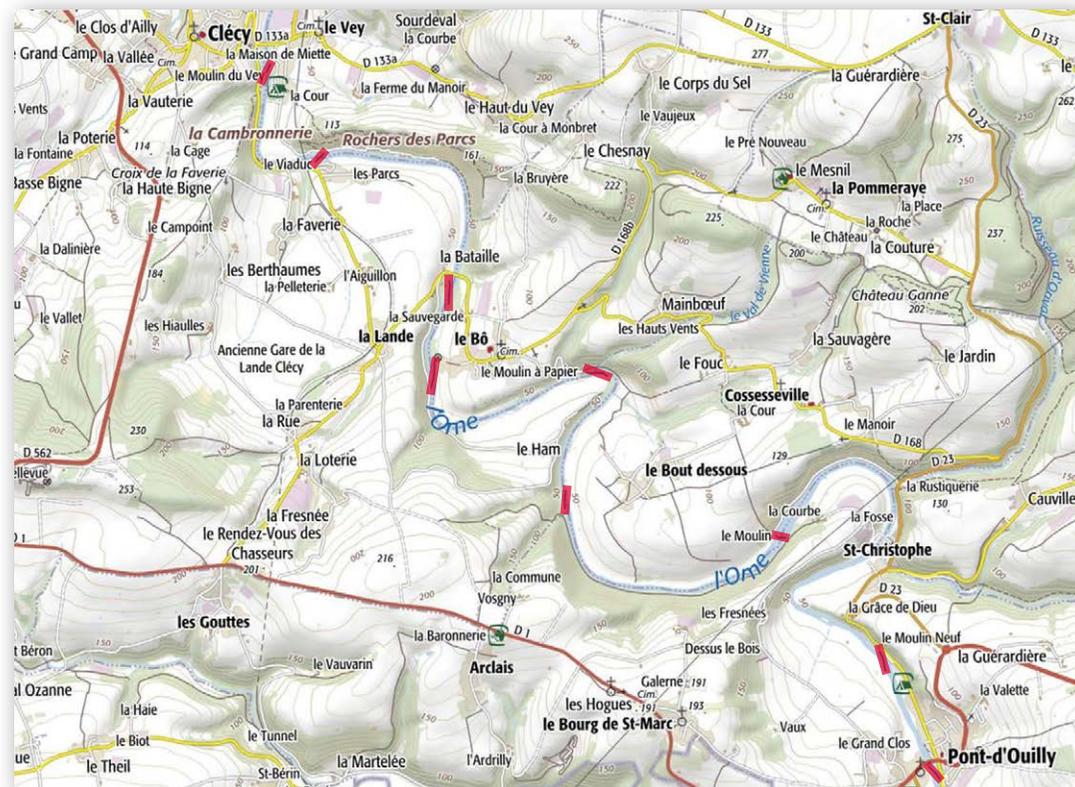


Saint-Rémy (Calvados) - Vue générale de l'usine de pansements depuis la colline, vue du sud-ouest. - Photographie ancienne, s.d., [vers 1913].
(Collection particulière Michel Gosselin).
© Région Normandie - Inventaire général - Manuel de Ruyg (reproduction)



Feuquerolles-Bully - 113 L'Orne pittoresque - Bully (Calvados)
L'Eglise et le Moulin.- Carte postale, fotogr. Destiné aîné, s.d.
début 20^e siècle. (Collection particulière Pierre Coftier).
© Région Normandie - Inventaire général - Amélie Berthou (reproduction)

L'eau, si abondante soit elle, est rarement utilisée sans aménagement préalable. Les nécessités de production, notamment en termes de débit, obligent bien souvent à aménager, redessiner, contraindre le cours d'eau par dérivation de son lit naturel, construction de bief, création de chute d'eau, constitution de bassin de retenue et mise en place de vannages.



© IGN - Géoportail

Ces équipements hydrauliques se découvrent tout au long des 169 km du fleuve principal du territoire, l'Orne, qui traverse des paysages multiples. Lorsqu'il serpente la Suisse Normande, se dessine un chapelet d'usines nichées dans ses méandres. Sur les

douze kilomètres qui séparent Pont-d'Ouilley (Calvados) du bourg de Clécy (Calvados), ceux sont 9 aménagements hydrauliques qui peuvent encore être relevés aujourd'hui grâce à la cartographie.

Parmi eux, ceux du moulin à papier du Bô (Calvados), établi dès 1538. Ce dernier a été doté d'un bief comportant un canal d'aménée, en amont du moteur hydraulique, un canal de décharge – permettant d'évacuer l'eau en cas de débit trop rapide – et un canal de fuite, assurant le retour de l'eau au cours naturel de la rivière. Ces aménagements, obtenus par la construction d'un barrage sur l'Orne et soutenus par un empierrement, accentuent aujourd'hui le caractère montagneux du site.

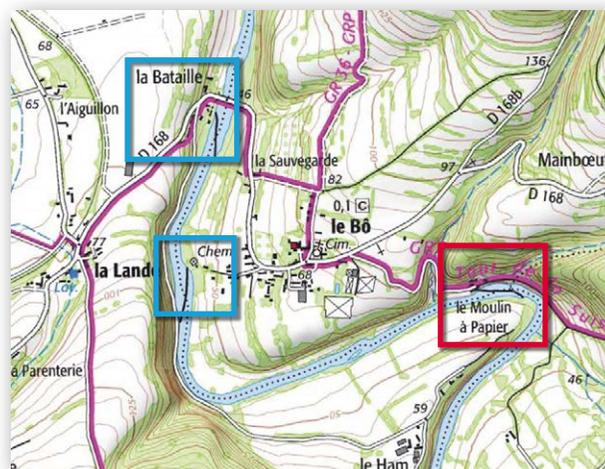


Le Bô (Calvados) - Canal d'aménée du moulin à papier.
© Région Normandie - Inventaire général - Pascal Corbierre



Le Bô (Calvados) - Canal de décharge du moulin à papier.
© Région Normandie - Inventaire général - Pascal Corbierre

Outre ce moulin à papier, deux autres usines avec leurs barrages s'enchaînent sur deux kilomètres de rivière, une teinturerie au Bô et la filature de la Bataille à Clécy, située sur la rive opposée.



© IGN - Géoportail

L'eau étant établie comme un bien inaliénable de la nation, de telles modifications font l'objet d'un contrôle régulier de la part de l'administration. Les moulins pré-existants aux Edits de Moulins de février et mai 1566

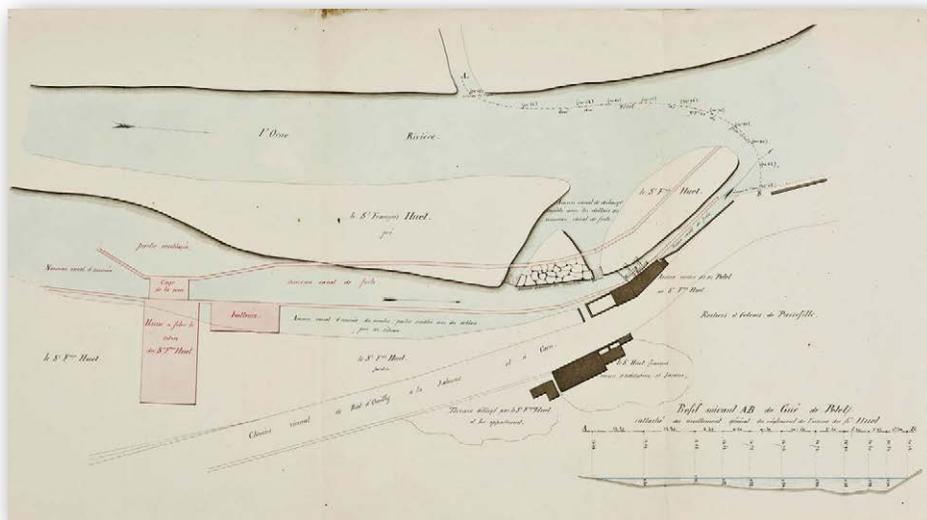
et ceux dont les droits d'eau n'ont pas été abolis à la Révolution française, dits moulins fondés en titre, sont exonérés des formalités de réglementation. Mais, les éventuelles modifications qui sont entreprises sur leurs installations ou la mise en place de nouvelles usines sont soumises à l'obtention d'un document officiel (arrêté préfectoral, décret impérial) pour bénéficier d'une existence légale.

A Pierrefitte-en-Cinglais, situé à quelques kilomètres en amont du Bô, François Louis Huet acquiert en 1853 le moulin Potel dans la perspective d'établir une filature de coton, construction accordée par arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 1854. Il garde le bâtiment du moulin mais rectifie complètement les installations hydrauliques, qu'il déplace en amont et agrandit pour être en mesure d'entraîner les mécanismes des vingt-deux métiers à tisser dont il dispose en 1869. La puissance hydraulique est augmentée, vers 1886, par l'adjonction de la chute du moulin Neuf situé un peu plus en amont.

Les évolutions de cette usine et son imprégnation dans le paysage sont visibles sur les douze cartes postales recensées dans le dossier électronique Gertrude qui lui est consacré.



Pierrefitte-en-Cinglais (Calvados)
Vue d'ensemble du site dans son environnement, prise du sud-ouest.
© Région Normandie - Inventaire général - Manuel de Ruy



Pierrefitte-en-Cinglais (Calvados)
 Détail du plan de situation et profil
 de la filature de coton dressés par
 l'ingénieur ordinaire,
 25 septembre 1855.
 (AD Calvados. S 1127).

© Région Normandie
 Inventaire général - Manuel de Ruyg
 (reproduction)

Plusieurs sites anciens liés à l'élément hydraulique poursuivent toutefois une activité. Les eaux de l'Orne alimentent toujours la centrale hydroélectrique de Rabodanges dans l'Orne, construite entre 1956 et 1959, ou celle des Moutiers-en-Cinglais dans le Calvados, élevée en 1935 à proximité du moulin de Brieux dont l'existence est attestée au 16^e siècle.

Pour d'autres, seuls quelques témoignages physiques rappellent ces choix d'implantation. Etablis en 1918 le long du canal de l'Orne – inauguré en 1857 – qui leur assurerait un accès à la Manche, les Chantiers navals français avaient fait creuser un bassin privé pour la construction et le lancement de leurs navires, celui-ci est encore visible sur le site de l'usine Renault Truck à Blainville-sur-Orne.



Pierrefitte-en-Cinglais (Calvados) - « Usine de St Christophe ».
 Photographie ancienne, plaque de verre, 1914.
 (Collection particulière Jean-Claude Verrier).

© Région Normandie - Inventaire général - Manuel de Ruyg (reproduction)

La majorité des sites nés de la Révolution industrielle, ces « paysages industriels d'hier », sont aujourd'hui désaffectés. Laissés à l'état de friches, certains évoquent des paysages romantiques où histoire et nature cohabitent, telle la filature de la Bataille à Clécy dont il ne reste debout que la façade d'entrée et quelques murs d'ateliers. Parfois seuls les aménagements hydrauliques nous signalent leur présence.



Clécy (Calvados) - Façade principale de la filature de la Bataille.
 © Région Normandie - Inventaire général - Pascal Corbierre



Blainville-sur-Orne (Calvados) - Vue aérienne du site de Renault Trucks,
 prise du sud. - Photographie ancienne, années 2000.
 (Collection particulière COPAVIEM) © COPAVIEM

Les industries extractives : industries « qui se nourrissent du paysage »

Si les paysages industriels se conçoivent en relief, ils peuvent aussi se dessiner en creux. Ainsi, les industries extractives bien présentes sur le territoire ont façonné un paysage comportant peu d'architectures mais modelant de nouveaux reliefs avec la formation d'importantes excavations résultant de l'extraction de calcaire, de granite ou de grès. Cette branche industrielle se nourrit du paysage en l'arrachant des fronts de taille, en le broyant dans les mâchoires de métal des concasseurs jusqu'à ne rejeter pour certains que de fins granulats.

Ce processus de modifications est particulièrement contrôlé. La réglementation au titre des installations classées veille au respect de l'environnement au moment de l'exploitation des carrières, et prévoit bien en amont la remise en état du site carrier lors de sa cessation d'activité. Parc de loisirs ou bassin de retenue viennent le plus souvent se substituer au trou béant de la carrière.



Vignats (Calvados) - Carrière à ciel ouvert de grès.
© Région Normandie - Inventaire général - Manuel de Ruyg



Fresney-le-Puceux (Calvados)
Carrière à ciel ouvert de flysch de la Roche-Blain.
© Région Normandie - Inventaire général - Manuel de Ruyg



Urville (Calvados) - Carrière à ciel ouvert de calcaire des Aucrais.
© Région Normandie - Inventaire général - Manuel de Ruyg

Mais lorsque l'activité se fait souterraine peut-on encore parler de paysage ? Creusées pour extraire la pierre de Caen ou le minerai de fer, une série de galeries traversent les Plaines de Caen et de Falaise.

Chevalement, fours à griller, tour de recette, pont transbordeur... ont constitué en surface les paysages de l'exploitation minière bas-normande. Ayant marqué de leurs silhouettes de métal et de béton la Plaine du début du 20^e siècle jusqu'à la fin des années 1980, ils sont pour beaucoup tombés, au nom du droit à l'oubli ou de la sécurité technique. Aujourd'hui, les structures encore

en place ne représentent que des traces sporadiques de cette activité. Repères solitaires dans l'horizon, les fours à griller de Saint-Rémy sont menacés par la fragilité de leur structure ; leurs homologues de Gouvix ont été abattus en octobre 2015. Le chevalement de Saint-Clair-de-Halouze dans l'Orne a lui pu être sauvegardé grâce à l'action de bénévoles et de la mairie de Flers.



Soumont-Saint-Quentin (Calvados)
Vue aérienne des installations de surface de la mine.
Photographie ancienne, éd. Lapie Service Aérien, s.d., vers 1950.
© Région Normandie - Inventaire général - Pascal Corbierre (reproduction)

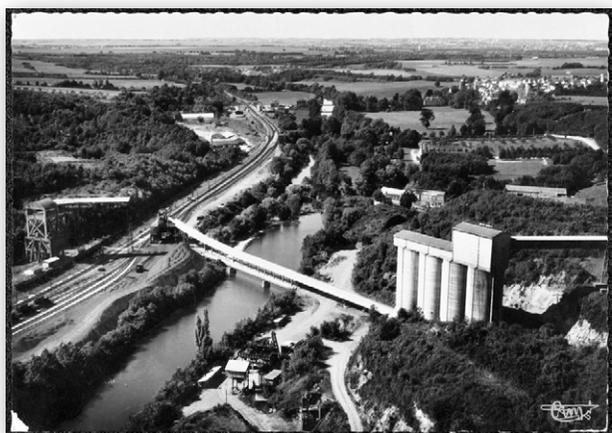


Saint-Rémy (Calvados) - Fours à griller le minerai de fer.
© Région Normandie - Inventaire général - Manuel de Ruyg

Paysages industriels d'aujourd'hui : nécessité de place



Saint-Martin-de-Fontenay (Calvados) - 40 3 - Vue aérienne de la Mine.
Carte postale, éd. Aériennes Combiar imp. Mâcon, s.d., milieu 20^e siècle.
(Collection particulière Pierre Coftier).
© Région Normandie - Inventaire général - Amélie Berthou (reproduction)



May-sur-Orne (Calvados)
Vue aérienne des établissements de la mine en surface.
Carte postale, s.d., milieu 20^e siècle.
© Région Normandie - Inventaire général - Pascal Corbierre (reproduction)

Aux quartiers industriels de la deuxième moitié du 19^e siècle et du début du 20^e siècle avec leurs usines, leurs habitations ouvrières, leurs cafés, ont succédé depuis les années 1950 des zones industrielles correspondant à un nouvel aménagement du territoire organisé par les collectivités territoriales.

Reportées à la périphérie des villes, en banlieue, ces zones gagnent sur les fonciers disponibles desservis par des réseaux de transports (voies de chemin de fer déjà constituées ou nœuds routiers nouvellement créés). Soutenus économiquement, les entrepreneurs y voient des facilités pour étendre leurs ateliers de fabrication aux formes simples, importer leurs matières premières

et exporter leurs produits finis. La laiterie industrielle Nestlé, autrefois installée au cœur de Lisieux, a par exemple préféré reconstruire ses ateliers de fabrication détruits lors des bombardements de 1944 à la sortie de la ville.

Aux alentours de Caen, l'installation de nouvelles entreprises venues de la région parisienne sur des sites anciennement occupés renforcent ce phénomène. A partir de 1963, à Cormelles-le-Royal, l'usine de construction automobile PSA Peugeot Citroën fait face au constructeur d'électroménager Moulinex, entourés par de plus petits sites industriels ou artisanaux.



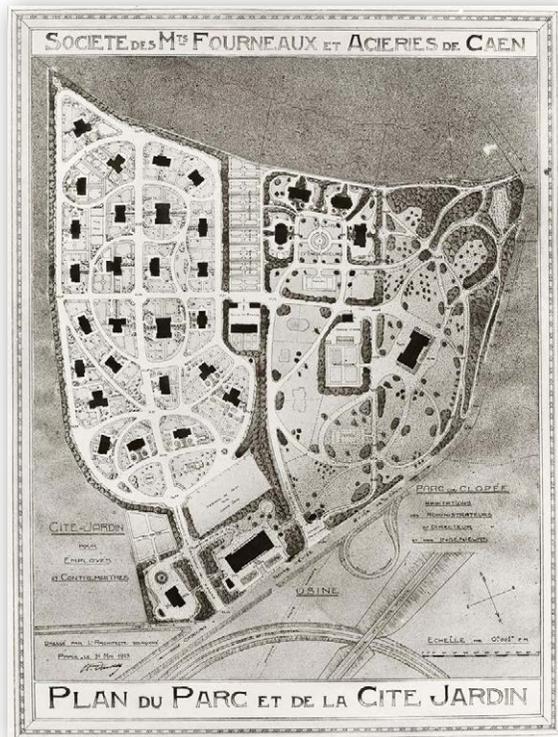
Cormelles-le-Royal (Calvados)
Vue aérienne du site PSA Peugeot-Citroën, prise du sud-est.
Photographie ancienne, 2001 (Archives privées, PSA Peugeot Citroën).
© Groupe PSA



Lisieux (Calvados)
Vue aérienne de la laiterie industrielle Nestlé, puis Chambourcy.
Photographie d'entreprise, s.d., vers 1995.
© Nestlé

Des paysages industriels hors les murs : les cités ouvrières, potentiel de préservation

Les infrastructures déployées sur le territoire par une entreprise ne se cantonnent pas à ses ateliers de fabrication ou à ses bureaux. Elles s'étendent parfois au-delà des murs de l'usine pour gagner l'espace social. Pour fixer une main-d'œuvre souvent étrangère au pays, certains patrons sont à l'initiative de la construction de cités ouvrières. Elles symbolisent l'usine dans la vie civile.



Mondeville (Calvados)
Société des hauts fourneaux et Aciéries de Caen,
Cité-jardin pour employés et contremaîtres, parc de la Clopée,
habitations des administrateurs, du directeur et des ingénieurs.
Plan, Durville, Alexandre (architecte), 31 mai 1913.
© Région Normandie - Inventaire général - Pascal Corbierre (reproduction)

Dans le Calvados, deux cités s'affirment dans le paysage : la cité ouvrière de la Société métallurgique de Normandie (SMN) et celle de la Société minière de Soumont (SMS). Débutées respectivement en 1912 et 1908, elles sont les réalisations d'entreprises sœurs, la Société des Mines de Soumont pourvoyant en minerai de fer l'usine sidérurgique.



Mondeville (Calvados)
Cité ouvrière de la Société métallurgique de Normandie,
logements Reconstruction.
© Région Normandie - Inventaire général - Manuel de Ruy

La première, à cheval sur les communes de Colombelles, Giberville et Mondeville, forme le Plateau, entité territoriale quasiment autonome de ces communes d'accueil. La seconde, implantée sur Potigny, a abouti à la construction de près de 600 logements entre 1908 et 1954 sur un territoire qui ne comptait que 108 maisons à la fin du 19^e siècle. La présence d'une communauté polonaise vaut à la petite commune de la Plaine de Falaise le surnom de Petite Varsovie.

Ces cités ont toutes les deux connu plusieurs phases de construction, en fonction du nombre d'ouvriers à loger et des aléas historiques, une grande partie des logements SMN ayant été reconstruits après la Deuxième Guerre mondiale.



Potigny (Calvados) - Logements des « Vieilles cités », rue de la Libération :
premier ensemble de type coron construit entre 1908 et 1910.
© Région Normandie - Inventaire général - Manuel de Ruy



Potigny (Calvados)
Vue d'ensemble des maisons ouvrières dues au constructeur Edouard Lecomte et à l'architecte parisien Albert Hébrard, édifiées de 1911 à 1916.
Photographie ancienne, contact de plaque de verre 18x24, vers 1920.
(Archives privées Société des Mines de Soumont).
© Région Normandie - Inventaire général - Pascal Corbierre (reproduction)



Potigny (Calvados)

Logements d'ouvriers en bande, rue des Marguerites, faisant partie des « Nouvelles cités » sorties de terre entre 1927 et 1930.
© Région Normandie - Inventaire général - Manuel de Ruy



Potigny (Calvados)

Vue d'ensemble de la cité ouvrière des 62 logements du Clos Michel élevés de 1952 à 1954.
© Région Normandie - Inventaire général - Manuel de Ruy

Reflet de l'organisation hiérarchique interne de l'usine, les logements de la cité illustrent le statut de leur habitant (ouvrier, contremaître, ingénieur ou directeur). Mitoyenneté, forme pavillonnaire ou en bande, nombre et taille des pièces, soin apporté aux éléments de décor appliqués en façade sont autant de caractéristiques de chaque type de logements.

Créées par le patronat, ces cités sont habitées par les travailleurs et s'adaptent finalement à leur quotidien, inscrites non seulement dans le cadre familial, mais aussi dans celui de l'apprentissage avec l'ouverture d'écoles, des loisirs avec l'établissement de stades de foot, de terrain de tennis, de salles de spectacle et même des pratiques religieuses avec la construction d'églises.

Colombelles abrite ainsi, depuis 1926, la seule église de confession orthodoxe du grand Ouest, édifiée par les ouvriers russes de la Société métallurgique de Normandie. Son originalité et sa représentativité dans l'histoire ouvrière locale ont été reconnues par une inscription au titre des Monuments historiques en 1992 (arrêté préfectoral du 23 juin).



Mondeville (Calvados) - Logements ouvriers.

© Région Normandie - Inventaire général - Manuel de Ruy



Mondeville (Calvados) - Logements de contremaîtres.

© Région Normandie - Inventaire général - Manuel de Ruy



Mondeville (Calvados) - Logements d'ingénieurs.

© Région Normandie - Inventaire général - Manuel de Ruy



Mondeville (Calvados) - Maison du directeur.

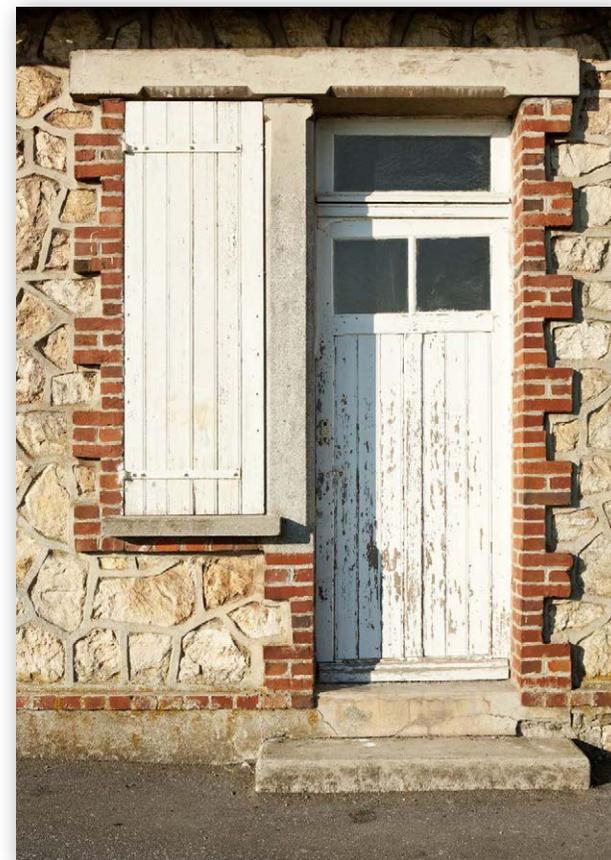
© Région Normandie - Inventaire général - Manuel de Ruy

A la suite de la fermeture de la Société des Mines de Soumont, la cité ouvrière de Potigny a peu à peu perdu son caractère minier accueillant de nouveaux occupants, de nouvelles pratiques de vie, et tend à se transformer en un simple paysage habité.

Pour préserver « ce paysage de cités ouvrières » et conserver une unité architecturale, la municipalité a donc intégré à son plan d'occupation des sols une réglementation particulière sur le secteur dit UCM (minier). Dans le cadre de rénovation du bâti, sont interdits les extensions en façades et le changement de forme ou de dimensions des ouvertures, certaines teintes sont préconisées pour le ravalement des façades.



Potigny (Calvados) - Logements d'ouvriers.
© Région Normandie - Inventaire général - Manuel de Ruy



Potigny (Calvados) - Détail d'ouvertures.
© Région Normandie - Inventaire général - Manuel de Ruy



Potigny (Calvados) - Logements d'ouvriers.
© Région Normandie - Inventaire général - Manuel de Ruy



Potigny (Calvados) - Lavoir.
© Région Normandie - Inventaire général - Manuel de Ruy

Exemples de reconversion

A travers l'exemple des cités ouvrières, il est aisé de comprendre que la fermeture d'une entreprise fait peser sur ses bâtiments une menace de détérioration allant jusqu'à la destruction. L'émergence d'une nouvelle affectation reste le meilleur moyen d'assurer leur existence.

Plusieurs projets de reconversion ont déjà vu le jour en Normandie occidentale. Outre les nombreuses réutilisations de moulins ou de modestes usines en habitations, des programmes plus ambitieux se sont développés, souvent à l'initiative de collectivités locales.

Livarot. Usine Leroy : du fil de lin au stéthoscope

Caractéristiques des bâtiments industriels du Pays d'Auge avec leur silhouette de briques, les anciens ateliers de l'usine Leroy à Livarot ont fait l'objet d'un projet de reconversion à deux volets : l'installation d'un pôle santé et celle d'une médiathèque.

Construite en 1841 à la demande de Jean Lambert Fournet pour y filer le lin, l'usine abrite à la suite de son acquisition en 1905 par Georges Leroy une fabrique de boîtes à fromages. Le site est fermé en 1988. Les bâtiments sont partiellement inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques (arrêté préfectoral du 18 novembre 1988) et la machine à vapeur, construite par les ateliers lillois Crépelle et servant à la production d'électricité pour l'éclairage de l'usine, est inscrite au titre objets (arrêté préfectoral du 28 juin 1989). L'ensemble est acquis par la municipalité. Le programme de reconversion est piloté à partir de 2008 par la Communauté de Communes du Pays de Livarot, qui en confie la maîtrise d'œuvre à Xavier Perret, architecte de L'Atelier D'ORCHAMPT de Lisieux.

Ouvert depuis le 1^{er} mars 2015, le Pôle de santé libéral et ambulatoire (PSLA) accueille seize professionnels. Toujours conservée en ses murs, la machine à vapeur est également mise en valeur ; nettoyée, elle est visible depuis les salles d'attente et accessible depuis l'extérieur. Le lien entre passé et présent est rappelé dans une exposition relatant l'histoire du site et le fonctionnement de la machine à vapeur et incarné par la

création de L'Arbre-creux, installation photographique de l'artiste normande Doriss Ung, relevant du 1% artistique, placée dans le bâtiment. La transformation des bâtiments de l'ancienne chaufferie en médiathèque devrait être achevée au premier trimestre 2017.

La pertinence du projet a été récompensée en 2015 par l'obtention de deux prix : celui de la Fondation du patrimoine au titre de la reconversion judicieuse du bâtiment, remis par la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France, et le prix spécial du « Dynamisme territorial » de la 21^e édition des Rubans du patrimoine, concours national placé sous l'égide de la fédération française du bâtiment, de l'association des maires de France et de la Caisse d'épargne.



Livarot (Calvados) - Usine Leroy - Carte postale, début 20^e siècle.
© Région Normandie - Inventaire général - Pascal Corbierre (reproduction)



Livarot (Calvados) - L'atelier de fabrication de la filature, transformé en pièce de séchage par G. Leroy, avant sa reconversion.
© Région Normandie - Inventaire général - Manuel de Ruyg



Livarot (Calvados) - La chaufferie et la salle des machines de l'usine Leroy.
© Région Normandie - Inventaire général - Pascal Corbierre

Cormelles-le-Royal. Moulinex

Ouverte en 1963, l'unité de production de petit électroménager Moulinex de Cormelles-le-Royal, spécialisée dans la fabrication de fours à micro-ondes, a cessé son activité en 2001. Couvrant 193 000 m² aux portes de Caen, la question du devenir du site est inscrite dans la convention-cadre du 1^{er} février 2002 réunissant l'Etat et plusieurs collectivités locales. Cette transition est conduite par la SHEMA (Société hérouvillaise d'économie mixte pour l'aménagement).

Replié sur lui-même, le site a été ouvert sur l'extérieur par la destruction de bâtiments le long du Boulevard de l'Espérance et le percement de nouvelles rues. Certains bâtiments ont été réhabilités ou rhabillés, avec le souci esthétique de souligner les formes caractéristiques de l'architecture industrielle, comme les sheds, par l'utilisation de matériaux contemporains. Le projet



Cormelles-le-Royal (Calvados) - Vue aérienne du site de Moulinex. Photographie ancienne, mars 1989. (AD Calvados. 2003jp_1058_2607).
© Archives départementales du Calvados - Eveillard Annick (reproduction)

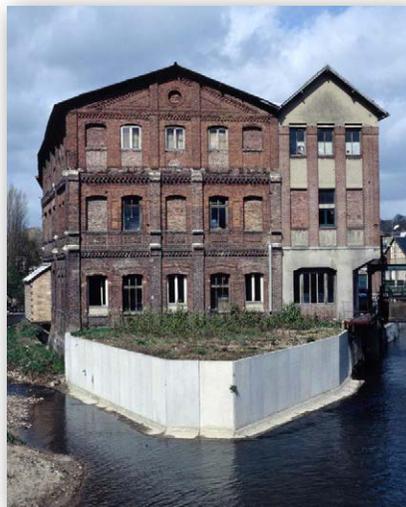
prévoyait l'arrivée de nouvelles entreprises dont Technomag (fabrication de mobilier d'intérieur), dont les locaux ont été livrés en 2005 par le cabinet d'architecte Lucet et Duhamel de Caen.



Cormelles-le-Royal (Calvados) - Ateliers de fabrication réhabilités.
© Région Normandie - Inventaire général - Pierre Baronnier

Potentiel de reconversion

Si nombreux sont les bâtiments industriels à posséder un potentiel de reconversion important, les établissements textiles, par leurs architectures solides et leurs larges plateaux ouverts, offrent une attractivité de premier ordre. Ainsi fermée en 2005, l'usine de la rue Daulne à Lisieux, construite pour abriter des activités textiles puis occupée par l'entreprise Castres produisant des selles pour cycles et vélomoteurs, dispose d'une surface de 4 500 m² disponible. Plusieurs destinations ont déjà été envisagées : transformation en logements, accueil d'artiste. Proposé en février 2016 à la vente sur le site de transaction en ligne Le Bon Coin, elle pourrait connaître une nouvelle activité. A Vire, le projet de reconversion de l'usine textile Berger, utilisée jusqu'en 2008 par le fabricant de meubles métalliques Abair, est en cours de réflexion.

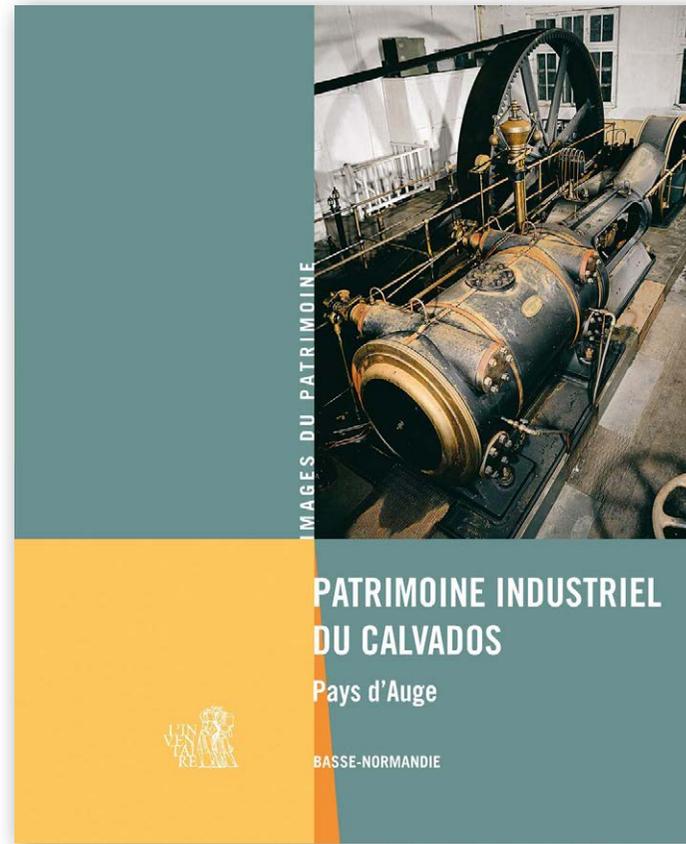
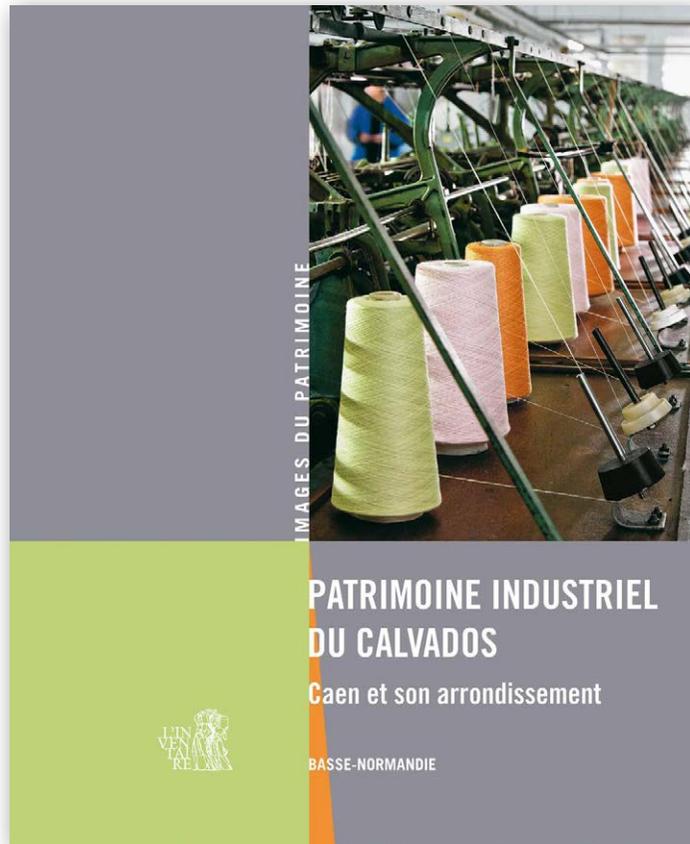


Lisieux (Calvados)
Usine de la rue Daulne.
© Région Normandie - Inventaire général - Pascal Corbierre



Vire (Calvados) - Ateliers de fabrication de l'usine textile Berger.
© Région Normandie - Inventaire général - Manuel de Ruy

« pour aller plus loin... »



SÉQUENCE 2

Illustrations de projets de reconversion

La manufacture BOHIN

Didier VRAC,
Président de l'entreprise BOHIN France

Deux témoignages ont permis d'illustrer cette séquence quant à la reconversion de sites industriels:

le premier témoignage est celui d'un chef d'entreprise, M. VRAC, Président de l'entreprise BOHIN France, dont l'usine a été partiellement reconvertie pour permettre l'accueil de visiteurs.



Origine du projet



Le 1^{er} mai 2000, à 13h, est diffusé sur TF1 un reportage sur l'entreprise BOHIN France. Dès le lendemain, les personnes affluent dans la cour de l'usine : BOHIN France devient "Patrimoine des français".

Les demandes de visite augmentent et le personnel de l'entreprise s'improvise guide. Face à cette demande du public (2000 personnes par an sans publicité) et leur envie d'en connaître davantage sur cet objet, l'idée de créer un musée vient tout naturellement à l'esprit de Didier VRAC, Président de BOHIN France.

Idée et envie : faire découvrir la fabrication de cet objet usuel, et conserver le patrimoine tout comme la mémoire industrielle.

Avec l'appui de Jean SELLIER, Président de la Communauté de Communes (CdC) du Pays de L'Aigle et de la Marche et maire de Saint Sulpice sur Risle, qui souhaite redonner vie à ce site chargé d'histoire et fonder un projet touristique pour toute la région de L'Aigle et pour la Normandie, le projet voit le jour.



La première usine BOHIN ...



La première usine BOHIN ...

Fondé sur un partenariat public-privé :

- maîtrise d'ouvrage du projet : CdC du Pays de L'Aigle et de la Marche
- gestion de l'établissement : une société privée, SEMB, dont le Président est Didier VRAC.



Partenariat Public / Privé



16.000 visiteurs/an - CA suppl. 500 k€ - Retombées économiques 1 M€
Préservation du Patrimoine - Emplois créés directs et induits



D'importants travaux sont engagés.
Jean-Marie MANDON (agence Mandon) est chargé du projet architectural,
la scénographie du musée est confié à l'Atelier Confino
et la réalisation cinématographique à Eric Breitbart



Des ateliers patchwork sont organisés dans les locaux

SÉQUENCE 2

Illustrations de projets de reconversion

Le site de la Société Métallurgique de Normandie

Dominique LAPRIE-SANTENAC,
Architecte Urbaniste de l'État, DRAC de Normandie

le deuxième témoignage est celui d'un architecte des bâtiments de France, Dominique LAPRIE-SANTENAC, architecte urbaniste de l'État (DRAC Normandie), qui a présenté son regard sur la reconversion en cours du site de la Société Métallurgique de Normandie (dans le Calvados).

Friche industrielle et patrimoine - Site de la SMN

Il y a deux ans, l'association « vivre ensemble sur le plateau » me demandait quel regard un architecte des bâtiments de France (ABF) portait sur le patrimoine industriel de la Société Métallurgique de Normandie (SMN).

Une question à la quelle il aurait été facile de répondre qu'il n'existe aucun édifice du patrimoine industriel de l'ancienne SMN qui soit protégé au titre des monuments historiques et que pour cette raison, l'ABF n'avait rien à regarder.

Pour autant, est-ce que l'absence d'une protection réglementaire signifie qu'il n'existe pas de patrimoine ?

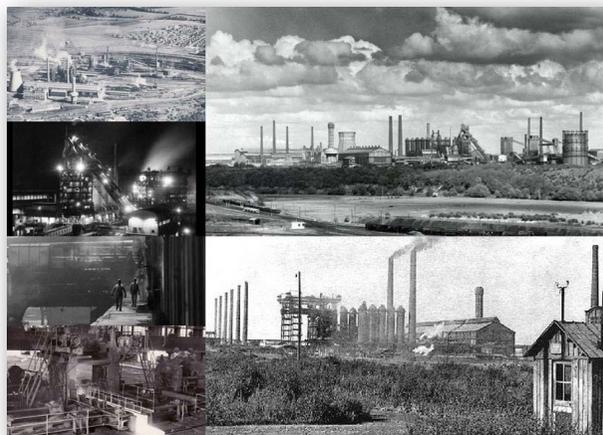




Une autre réponse facile aurait été de mentionner tout simplement le réfrigérant, cette énorme tour solitaire qui domine le site et qui s'impose au regard. Réponse tellement facile qu'il était peu probable que ce fût celle attendue.

Cela dit, quel patrimoine identifier sur une friche industrielle nettoyée, surtout quand la question est posée à une personne qui n'a jamais connu le site en activité. En effet, lorsque j'arrive à Caen en 2009, l'activité industrielle a disparu depuis longtemps et le réfrigérant ressemble à un gros point d'interrogation dans le paysage : qu'est-ce que c'est ?

C'est précisément parce que je ne sais pas répondre à cette question que je me plonge dans le sujet. Mais comment appréhender cette sorte de grand vide laissé autour d'un colossal cône de béton ?



Première étape, se documenter sur l'histoire du site. La consultation d'internet apporte beaucoup d'informations, en particulier pléthore d'images. En recueillir a été d'une étonnante facilité : un constat qui révèle que la mémoire du site est encore vivace et intéresse toujours.

Deuxième constat, si j'ai trouvé le réfrigérant colossal, je ne sais plus quel superlatif utiliser pour qualifier un équipement industriel gigantesque.

De plus, le charme des photographies en noir et blanc magnifie l'activité industrielle, les panaches de fumées, les coulées de métal en fusion qui prennent des aspects fascinants, magnifiques et effrayants.

Finalement, la tour de refroidissement pourrait apparaître comme un vestige bien dérisoire.



Et puis en cherchant à identifier sur les images les diverses composantes de l'usine, je constate que l'histoire du site industriel a connu deux périodes :

- de sa création en 1910 jusqu'aux bombardements de 1944,
- de sa reconstruction à sa disparition finale en 1993.

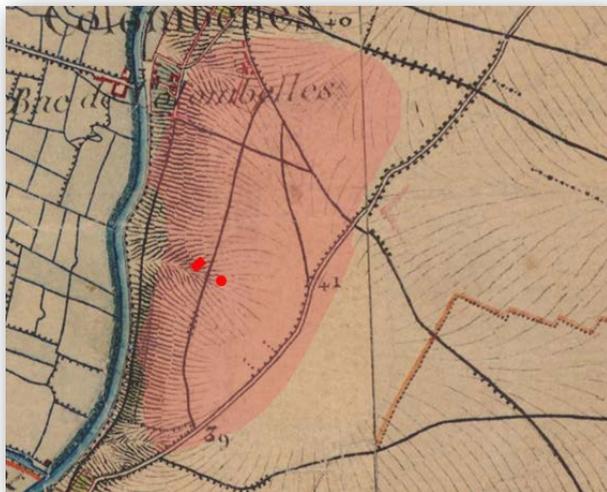
Entre 1910 et 1993, 8 décennies d'une histoire mouvementée.

Une histoire retracée à l'aide des cartes d'état-major et IGN disponibles sur l'atlas des patrimoines :

- vers **1850** : la carte d'état-major montre le site tel qu'il se présente au début du 20e siècle, un plateau vierge qui domine une vallée fluviale où serpentent les méandres de l'Orne.



- **1910** : même carte sur laquelle est matérialisée l'emprise du site industriel.



L'usine implantée sur le rebord du plateau occupe une position « stratégique » :

à proximité des gisements miniers de la vallée de l'Orne à proximité d'une agglomération : main d'œuvre potentielle et reliée au chemin de fer

à proximité du canal et de l'estuaire de l'Orne qui offre un débouché sur la mer.

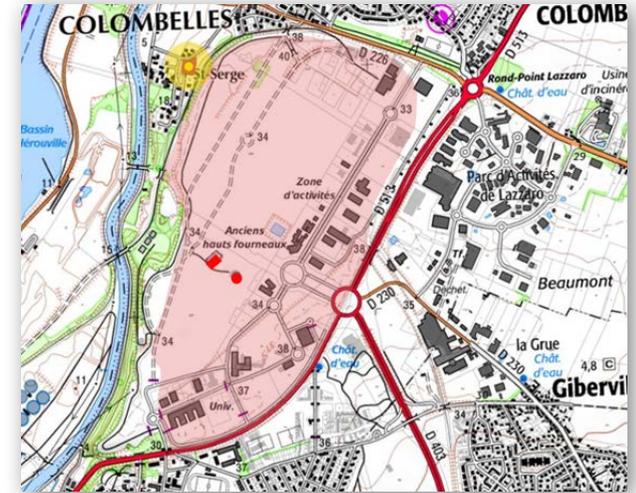
(l'image ne montre pas le canal de l'Orne créé après 1850, ni les voies qui mettent en relation la SMN avec ce que l'on appelle la presqu'île, c'est-à-dire l'espace compris entre le canal et la cours naturel du fleuve. L'image donne deux points de repère, le réfrigérant et l'usine électrique (halle)

- vers **1980** : le site à son apogée, couvert en quasi totalité par les bâtiments industriels. Une voie de chemin de fer contourne le site par le nord pour redescendre sur la presqu'île.



- **état actuel** : sont repérées les 2 constructions qui restent de l'ancienne usine : elles ne représentent qu'une infime partie de l'emprise antérieure ; celle-ci partagée en deux parties, à l'ouest toujours en friche, à l'est en cours de réaménagement. Sur cette

seconde partie, du nord au sud : la ZAC Jean Jaurès, la zone d'activité Normandial et Effisience.



Tous ces documents rassemblés retracent l'évolution du site industriel de sa création à aujourd'hui, pour aboutir au constat d'un effacement quasi complet des bâtiments industriels : la table rase

Alors quel regard puis-je porter sur le patrimoine industriel ?

Je remarque toutefois un point sur la carte qui me rappelle la présence de l'église Saint-Serge, construite dans les années 1920 pour et par les ouvriers de la SMN.

Certes, l'édifice entre dans la catégorie du patrimoine religieux.

Mais la raison d'être de ce sanctuaire orthodoxe, inscrit monument historique le 23 juin 1992 ne peut s'expliquer que par la présence de la SMN.

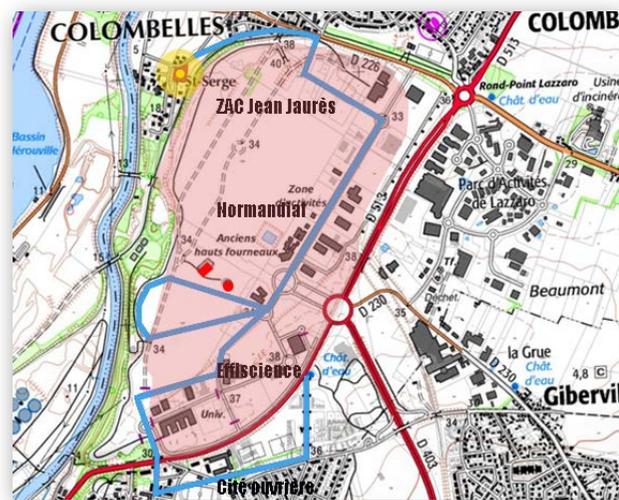
Le motif tel qu'il est rédigé dans l'arrêté de protection l'énonce clairement :

« **L'église orthodoxe de Colombelles présente un intérêt d'art et d'histoire suffisant pour en rendre désirable la préservation en tant que témoignage de**

la communauté ouvrière russe venue travailler dans les usines de la Société Métallurgique Normande dans les années 20 et comme seule église orthodoxe dans l'ouest de la France »

Saint-Serge est un élément de patrimoine puisque protégé monument historique, intimement lié à l'activité industrielle mais sans être représentatif de l'architecture industrielle.

Après ces recherches documentaires, je décide de faire l'expérience des lieux comme un piéton, avec mes pieds et avec mes yeux, en commençant par notre sanctuaire orthodoxe pour pénétrer sur le site au nord et progresser ensuite vers le sud.



Élevé en contre-bas du plateau à flanc de coteau, Saint-Serge est un petit édifice, guère plus grand qu'une maisonnette.

Posé sur le faîtage de la toiture, un clocher à bulbe recouvert de cuivre signale le sanctuaire orthodoxe: une présence de l'Orient sur les rives de l'Orne.



Je continue mon parcours pour pénétrer sur l'ancien site industriel, dans un secteur d'habitation en cours d'aménagement, la ZAC Jean Jaurès ; en ligne de mire le réfri. Puis la zone d'activité Normandiat traversée par une voie nord/sud qui aboutit à un vaste rond point au pied du réfrigérant. Des espaces publics à l'échelle de l'automobile.

Un arrêt toutefois au pied du réfrigérant et de l'ancien atelier électrique ou grande halle pour observer la panorama.



Direction à l'ouest vers la voie cavalière repérable au double alignement d'arbres.



Une voie enfin à l'échelle du piéton en bordure du plateau, une voie en position de belvédère qui étonnamment offre peu de vues la rive gauche de l'Orne : juste un aperçu sur le bassin d'Hérouville ; le pont de chemin de fer qui franchit le fleuve est invisible. Le long du chemin, c'est la silhouette du réfrigérant omniprésente capte le regard.



Retour au rond point pour continuer la marche vers le sud. Avec un peu de recul, le panorama sur la rive gauche de l'Orne se dévoile à nouveau.

Il faut forcer le trait pour faire parler les photos et rendre compte de la vision réelle : à l'horizon apparaissent le CHU, le château d'eau d'Hérouville et les tours d'habitation.

Il est donc nécessaire de prendre du recul pour percevoir cette ouverture sur le grand paysage et comprendre que le plateau occupe une position en belvédère.

Ce qui explique que le réfrigérant ait une présence visuelle aussi forte dans l'agglomération caennaise, celle-ci qui paradoxalement semble s'effacer dans les perceptions lorsque l'on s'avance vers le rebord du plateau.

Traversée d'Efficiencia jusqu'au deux pavillons qui marquaient l'entrée du site industriel.





Je continue à l'est vers l'ancienne cité ouvrière. J'observe les logements. Ils présentent des caractéristiques propres à l'habitat lié à l'industrie.

Des maisons jumelles pour chaque catégorie, toutes identifiables, du directeur à l'ouvrier en passant par l'ingénieur et le contremaître.

La même logique rationnelle nécessaire au bon fonctionnement de l'usine préside à l'organisation de l'espace urbain qui accueille aussi des lieux pour la formation, le loisir et le sport.

La cité a été structurée de telle manière qu'elle conserve encore la mémoire de la vie ouvrière liée à l'activité industrielle.

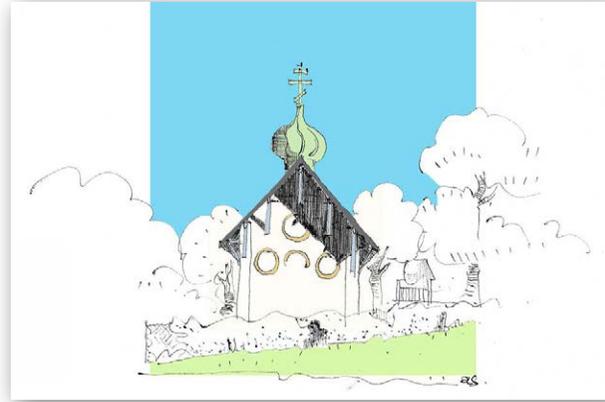


La silhouette du réfrigérant, toujours présente, nous le rappelle.

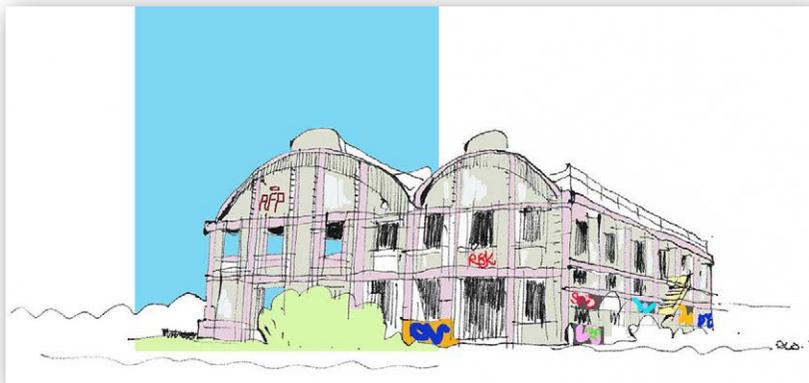
Fin du parcours au pied du château d'eau. La route départementale est un obstacle qui empêche de revenir sur l'ancien site de la SMN.



Première observation tirée de ce parcours piéton.
 Il existe plusieurs éléments bâtis qui témoignent encore de l'histoire de la SMN, et que l'on s'attarde à regarder avec un certain plaisir.
 Toutefois, les témoins les mieux conservés sont liés à la vie ouvrière, sont situés en périphérie du site industriel, et ne sont pas représentatif de l'architecture industrielle. Les deux seuls vestiges qui ont été construits pour les besoins spécifiques de l'usine sont certes spectaculaires, mais dans leur magnifique isolement, ont presque une allure de ruines romantiques tant il est difficile de leur trouver un nouvel usage.



Je reporte ensuite le même contour sur une photographie aérienne de la ville de Caen à la même échelle.



Une des leçons du parcours à pied est de percevoir l'échelle du site ou de la friche puisque c'est le sujet de notre journée.
 Pour m'en faire une idée précise, j'ai recours de nouveau à l'atlas des patrimoines.
 Photo aérienne du site sur laquelle je trace le contour de l'espace visité.

Je mesure ainsi les distances parcourues, du nord au sud, l'équivalent de la distance entre l'université et la gare, d'est en ouest, de l'abbaye aux Dames à l'abbaye aux Hommes.

C'est un moyen simple de rendre sensibles les dimensions de la friche qui pourrait contenir tout le centre-ville de Caen ; ce qui fait ressortir aussi le contraste entre l'intensité de la vie urbaine du centre et celle du plateau. La reconversion de la friche est-elle une question d'échelle ?

En contre-bas, Caen, Mondeville et Hérouville entreprennent de réinvestir le site de la presqu'île.

Une image de la mosaïque de MVRDV, le plan guide pour conduire cette entreprise.

Placée à côté, l'emprise de l'ex SMN ne semble pas démesurée, au point même de se demander pourquoi elle n'est pas intégrée à ce grand projet.



Celles-ci sont nettement lisibles ; les canaux dessinent des contours parfaits ; l'eau marque la frontière entre la ville et la presqu'île

La pointe presqu'île comporte comme le plateau de la SMN des vestiges d'une activité industrielle et portuaire, d'ailleurs un temps en lien avec celle de la métallurgie. Pour autant, cette frontière liquide n'interdit aucunement les connexions visuelles vers l'extérieur. Ce n'est pas une barrière opaque Pour preuve la grande pelouse conçue comme un cône de vue sur l'abbaye aux Dames.



Question de l'échelle du site, question aussi de ses limites.

L'expérience du parcours les rend particulièrement sensibles : elles sont fortement marquées dans l'espace au point de laisser l'impression d'un site fermé : des routes difficilement franchissables, des boisements opaques.



Mais revenons à la presqu'île, précisément à la pointe et observons ses limites.

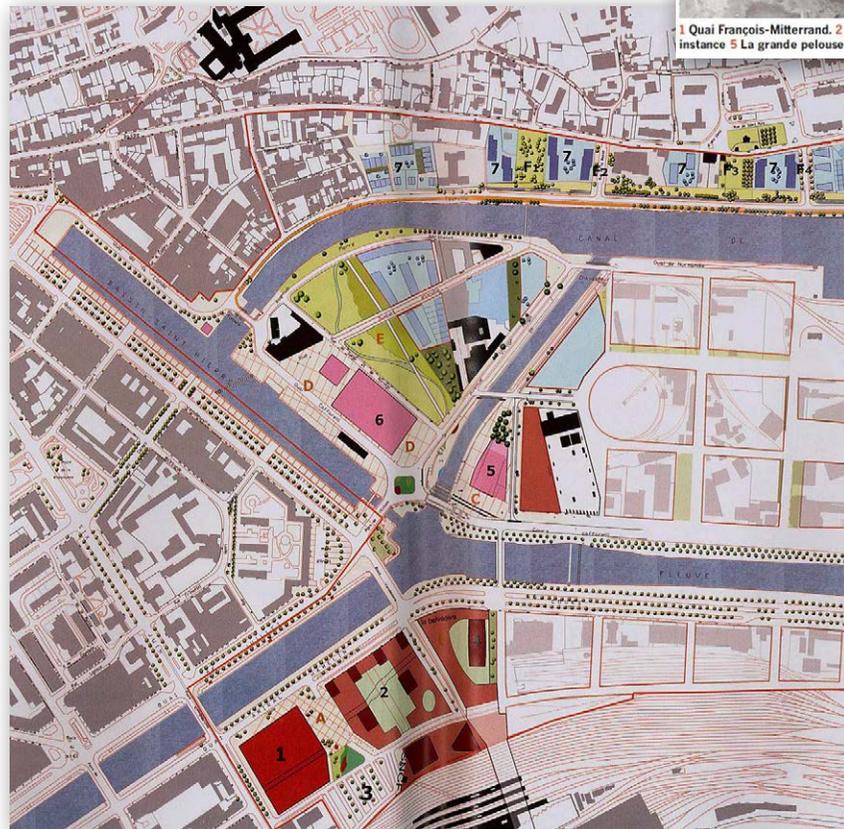


Un clin d'œil à la vénérable abbaye pour évoquer aussi le facteur temps.

Il aura fallu près de 15 ans pour que se concrétise cette idée, imaginée par Philippe Pannerai au début des années 2000, réalisée aujourd'hui par Michel Desvignes.

Il ne s'agit pas de minimiser la part de ce dernier dans la réalisation en cours qui lui doit beaucoup mais simplement de mesurer le temps qui sépare l'émergence de l'idée de sa réalisation effective, qui plus est, sur un terrain bien moins étendu que le plateau de la SMN.

Un temps qui a été nécessaire à l'appropriation collective du concept pour mobiliser ensuite les moyens financiers et techniques et parvenir au résultat final.



2003



2016

Résumons les caractéristiques du site :

Une position géographique stratégique dominant le lit d'un fleuve, proche d'une agglomération et de gisements de fer, reliée au chemin de fer et à la mer.

Une position en belvédère qui ouvre sur l'horizon de toute l'agglomération caennaise.

Un espace aussi étendu que le centre-ville de Caen mais un espace qui n'a pas été intégré au périmètre du plan d'aménagement presqu'île.

Un patrimoine bâti intéressant situé en périphérie de la friche industrielle qui témoigne de la vie ouvrière.

Des vestiges spectaculaires de l'ancienne société métallurgique, des ouvrages techniques imposants qui, après disparition de l'usine, paraissent toutefois hors contexte.



Tentons une démarche prospective que d'une certaine manière, les qualités du patrimoine bâti nous invitent à faire.

Ils rappellent un moment de l'histoire des lieux mais pas la fin de cette histoire.

Leur aspect parfois exotique nous porte vers d'autres images que celles liées au passé industriel du site. Osons la référence à l'Orient lointain de Byzance ou de l'Inde. Protéger ce patrimoine ? Pourquoi pas mais dans la limite des zones périphériques, là où il témoigne de la vie ouvrière et où il conserve encore un usage.

Ce qui reste du patrimoine industriel est plus difficile à réutiliser. Un tiers lieu : c'est l'expérience en cours pour la grande halle.

Le réfrigérant ?

Il est intéressant comme signal dans le paysage qui rappelle que ce site en belvédère qui domine la vallée de l'Orne a été choisi justement pour sa proximité avec le fleuve et un débouché sur la mer.

Rétablir les connexions plateau/presqu'île est selon moi un enjeu négligé dans les projets en cours.

Ne nous arrêtons donc pas au patrimoine. Regardons le paysage et le territoire.



SÉQUENCE 2

Réhabilitation de sites industriels pollués dans la Vallée de Seine, travaux en cours au sein de l'EPF Normandie

Hong ZHU,
Doctorante de l'EPFN, l'ENSP

Pour conclure la matinée, Hong ZHU, doctorante au sein de l'Établissement Public Foncier de Normandie, en partenariat avec l'École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles, a présenté ses travaux de recherche sur la réhabilitation de sites industriels pollués dans la Vallée de Seine.

Valorisation paysagère et environnementale, transitoire ou définitive, des friches en partenariat avec l'ENSP

L'EPFN a démarré une recherche croisant l'aménagement paysager et la gestion de la pollution. Elle s'appuie sur des connaissances acquises dans le cadre d'un projet dénommé « Grande Seine 2015 » dont le but était d'effectuer un recensement exhaustif de l'ensemble des friches industrielles de la partie de la Basse-Seine afin de favoriser une connaissance du type de recyclage le plus adapté selon les sites.

Cette recherche expérimentale sur les liens entre aménagement paysager et gestion de la pollution est soutenue par l'ANRT. La gestion des friches est administrée et traitée historiquement site par site. Il est pourtant judicieux de les penser dans un cadre plus large comme celui de la vallée de la Seine où se trouvent de nombreux sites industriels pollués. Ce territoire présente un intérêt stratégique régional et national, en particulier si l'on s'appuie sur l'idée d'un des projets du Grand Paris plaidant l'intérêt du renforcement de l'axe de la vallée de la Seine.

Afin d'avoir une vision plus globale et durable des friches industrielles à l'échelle de la Vallée de la Seine, l'EPFN se soucie d'optimiser le traitement du terrain des friches en fonction des programmes d'urbanisation tels qu'ils peuvent être définis (ou en cours de définition) via les différents types d'aménagements paysagers et les techniques de dépollution. Nous notons trois axes de réflexion :

- Remédiation écologique dans l'espace et dans le temps
- Restructuration des friches inondables ou non constructibles dans les trames vertes et bleues
- Pré-verdissement ou préfiguration d'un paysage éphémère comme outil d'insertion de la friche dans le programme d'urbanisation.

Pour tester cette gestion innovante du foncier, trois sites (Site Bayard - Saint Nicolas d'Aliermont, Sites d'Elbeuf sur Seine, Site de Vernon) sont analysés tout en étudiant les projets réalisés, et en effectuant des recherches sur l'évolution des techniques de dépollution.

Notre proposition privilégie donc l'idée d'intégrer un nouvel outil de gestion de la pollution en bénéficiant des savoirs et savoir-faire du paysagiste concepteur dans la phase de travaux du projet. En imbriquant les travaux de dépollution et le programme d'aménagement paysager, on anticipe la préparation du substrat et d'un nouveau tissu urbain.

Au moment de notre étude, il faut savoir que les trois sites retenus en sont à des phases différentes de leur projet et que toutes les hypothèses émises n'ont pas été retenues.

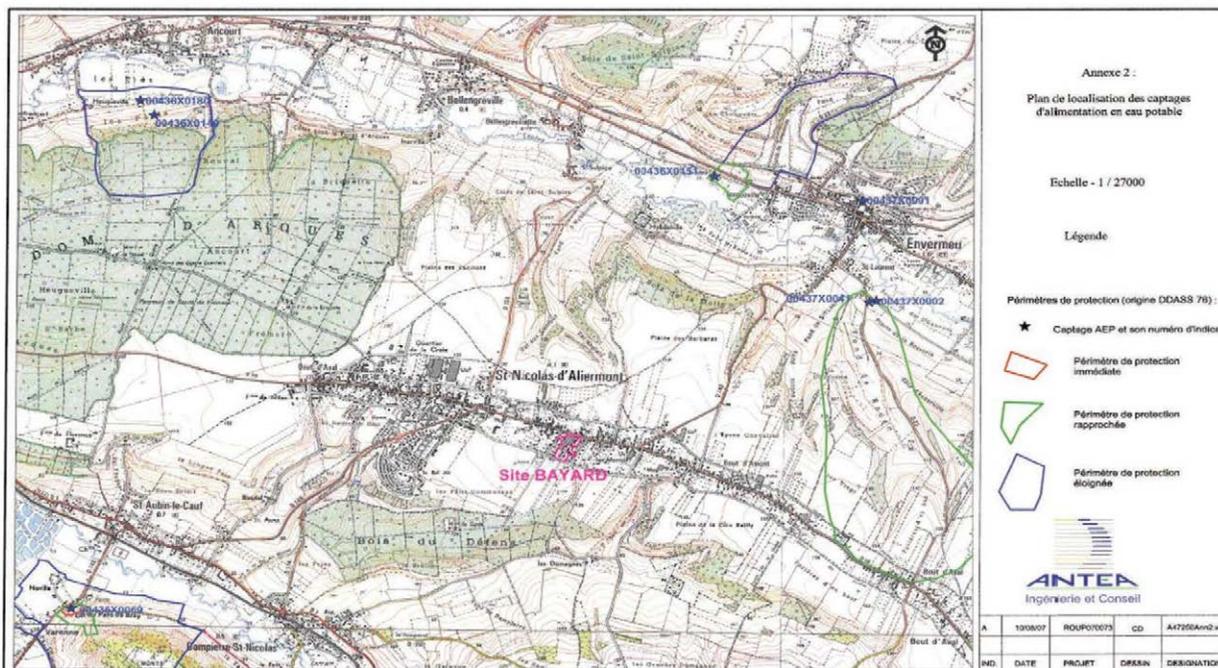
1^{er} cas : Site Bayard (Saint Nicolas d'Aliermont)

Reconquête progressive et maîtrisée d'un site très contraint au milieu d'un plateau agricole, les résidus radiologiques et chimiques de faible concentration conduisent à privilégier la réalisation d'un projet paysager sur ce terrain de 2.2 ha.

Le renforcement du lien entre l'agence de paysagiste et les bureaux d'études a pour but d'optimiser la faisabilité d'un espace ouvert au public, tout en assurant une maîtrise des risques résiduels et une reconquête progressive de la qualité environnementale du site.

Programme de l'aménagement paysager -Friche Bayard Saint-Nicolas d'Aliermont

La commune de Saint-Nicolas d'Aliermont (3680hab.), située en Seine Maritime, à 13km au sud-est de Dieppe, fait partie de la communauté de commune de Mont et Vallées. La commune se trouve sur un plateau agricole d'altitude moyenne + 140m NGF, ce plateau est bordé au sud-ouest et au nord-ouest par deux vallées parallèles. Au sein de ces vallées coulent respectivement la Béthume et l'Eaulne, deux rivières qui se rejoignent à environ 7 km à l'ouest. Le site de Bayard se trouve au milieu du plateau..



Avant
Source : EPFN



Après
Source : EPFN

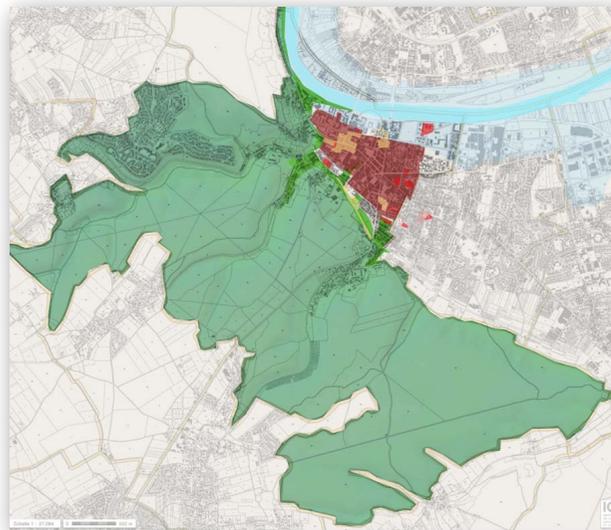
Source : ANTEA, EPFN

2^e cas : Site d'Elbeuf sur Seine

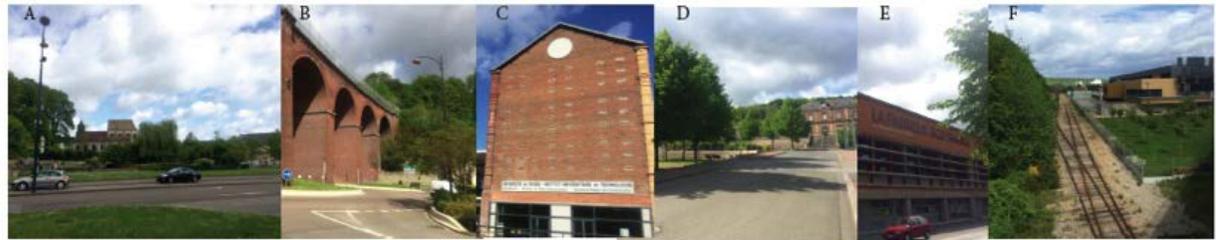
Il s'agit de plusieurs parcelles, discontinues, dégradées à réhabiliter, héritages de la ville ancienne spécialisée dans l'industrie drapière, sa forme urbaine principale a été formée à la fin XVIII^e siècle. Ces parcelles présentent des sources potentielles de pollution,

certaines ont été identifiées comme recelant, par exemple, une présence de teneurs significatives en HAP, BTEX, ammonium, et phénols sur la parcelle de la ZAC Marignan. Certaines formes de pollution ne sont pas encore précisées, comme sur la parcelle de la SNCF.

L'idée est de mettre en place une feuille de route pour la ville afin de résorber les friches en associant les grands éléments paysagers structurants (la Seine et la forêt), et de dessiner un plan paysager qui donne plus de potentialités à la réhabilitation des friches.



Carte stratégie foncière associant cinq entités paysagères.
Cartographie : H.ZHU (EPFN), fond carte IGN.



Patrimoine:
A-Église St-Etienne, une tranche du cours d'eau Puchot)
B-Viaduc,
C-Université (IUT),
D-Quartier Blin et Blin (mémoire de l'industrie),
E- Musée de la « fabrique des savoirs » (trésorerie du patrimoine matériel et immatériel),
F- Collège Nelson MANDELA

Notons pour mémoire le nom des parcelles concernées :
1-DPU Rue de Bourghtheroulde (opération terminée).
2-DPU Îlot Petou (projet mixte d'habitat, sol pollué)
3-Quartier de la Gare (mixte)
4-Parcelle Chanzy (sites Schocher)



Etude paysagère pour le programme d'action foncière dans le cadre de la recherche de Hong ZHU, (EPFN-ENSP-ANRT)

3^e cas : Site de Vernon

Le site de Vernon, où une ancienne fonderie et une papeterie étaient localisées, d'une surface de 5.9 ha, apparaît comme un site stratégique pour la démonstration de cette gestion innovante car son processus de projet a déjà démarré. L'opération comporte un objectif de requalification d'une entrée de ville en parc urbain en lien avec la ZAC Fieschi en cours de réalisation. Ce site nous offre une opportunité d'apporter la preuve du résultat de cette gestion innovante. Un programme oriente des usages variés (musée, logement, parc etc...).

Une connaissance et la maîtrise de la pollution existante nous permettent de détourner les contraintes vers les atouts de l'aménagement. Un échange continu et assidu avec les acteurs locaux nous aide à bien saisir l'évolution du projet et à trouver une gestion transitoire stratégique pour ce type de site : un aménagement évolutif, avantageux au niveau financier et adapté aux temporalités. Nous avons commencé par dessiner un parc jouant sur le thème de la résilience et de la nature tout en profitant de la flore et de la faune existantes sur le site.

En conclusion

Le projet de la réhabilitation des sites et sols pollués nécessite une mobilisation et des interactions des acteurs dès le départ du lancement du projet, une bonne connaissance des sols et de la pollution, de laisser une certaine flexibilité pour que le projet puisse s'adapter aux évolutions à venir et enfin réhabiliter le paysage comme « un bien commun ».

L'approche paysagère pourrait s'intégrer tout le long du recyclage, ce autant comme éducateur pédagogique (pour diffuser les connaissances du territoire délaissé, la cause et l'état actuel et les conséquences possibles (Rôle de médiateur) que comme négociateur et collaborateur du management ou aménagement du foncier ou encore comme expert pour proposer des solutions spatiales ou programmatiques.



Plan masse
Parc transitoire de la
fonderie de Vernon
(source : agence
Interscène, EPFN)

SÉQUENCE 3

De la valorisation de l'histoire industrielle du territoire à la démarche ERC, les actions du PNR des Boucles de la Seine Normande

Gaëlle LE FLOCH, Aurélie DUFILS, Florent BIDAULT

L'après-midi a permis de mettre en lumière les actions menées par le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande auprès des habitants, des élus, et des acteurs économiques du territoire, pour d'une part valoriser l'histoire industrielle du territoire notamment grâce aux collections ethnographiques et d'autre part, accompagner les entreprises en termes de démarche « Éviter / Réduire / Compenser ».

Le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande

Une brève introduction pour vous présenter notre territoire.

La région Normandie compte quatre Parcs naturels régionaux. Le notre se situe entre Rouen et le Havre.

Il est sur :

- Une Région (Normandie)
- 2 Départements (Seine-Maritime et Eure)
- 77 Communes + 1 commune associée : Sandouville
- 3 villes portes d'entrées : Canteleu, Yvetot et Pont-Audemer



Notre territoire, qui s'étire le long de l'axe Seine et qui remonte sur les plateaux crayeux du pays de Caux et du Roumois, offre des zones de grande naturalité, comme par exemple cette vallée affluente de la Seine ou certaines zones de marais. 23% de notre territoire est en milieux humides et aquatiques (incluant la Seine).



©P. Jeanson

Un autre exemple de zone de naturalité, la forêt qui couvre 25% de notre territoire.



©Th.Houyel

Ces zones dites plus naturelles co-habitent avec des aménagements industriels issus de l'histoire du territoire, telles :

- les zones d'activités...
- les zones industrielles...



©P. Jeanson

- les zones industrielles, zones de grandes cultures et les zones de marais comme l'illustre cette vue sur la boucle de Norville donnant à voir un mélange de céréaliculture et marais en premier plan et la pétrochimie de Port Jérôme en second plan.



Coll. PnrBSN

L'histoire et le développement industriel en vallée de Seine a abouti à un territoire marqué par une cohabitation de paysages agricoles, naturels et de paysages industriels.

Un des enjeux pour le territoire est de maintenir un équilibre entre ces différents espaces.



Coll. PnrBSN

Ce qui est retranscrit dans la charte et le plan de parc

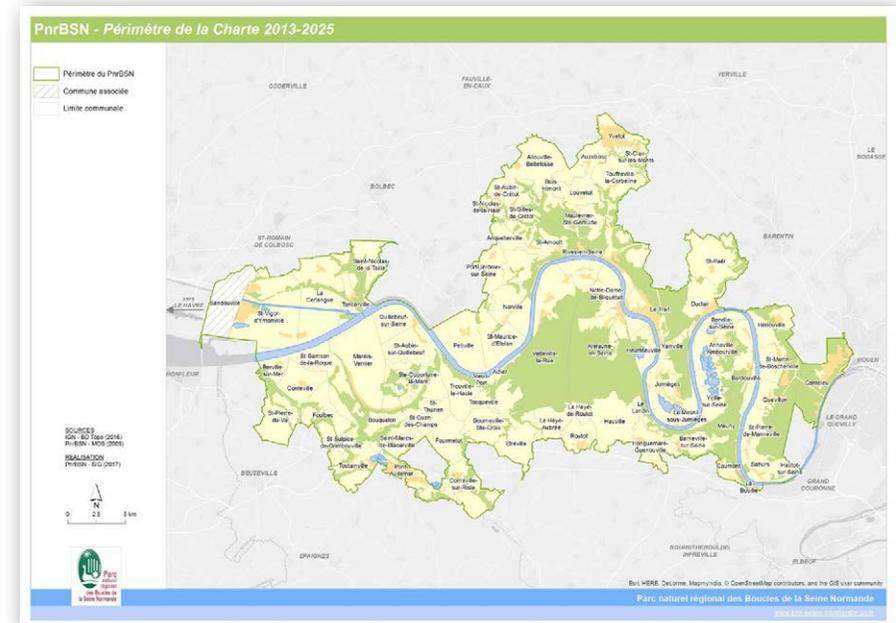
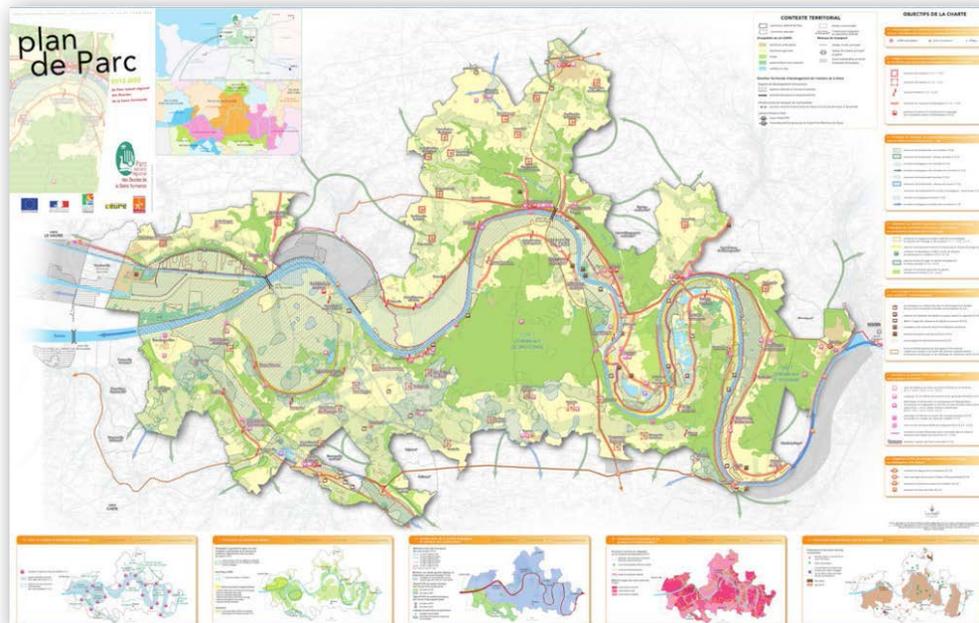
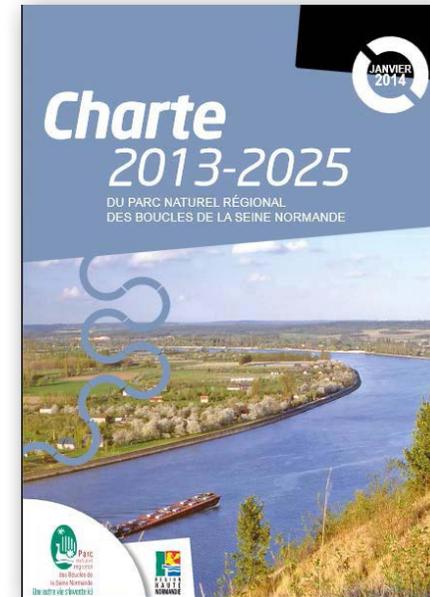
Un parc est un territoire doté d'une charte, validée, signée et qui engage tous les adhérents au parc (les communes, les epci, les départements et la région), autour d'un projet concerté de développement durable.

Dans notre charte 2013 - 2025, des objectifs ont été inscrits pour l'industrie, tant dans la charte qu'au plan de parc : par exemple, le plan de parc indique « accompagner les activités portuaires » tout au long de la Seine, le zonage de la DTA y est pris en compte et reporté, et des zones ont également été définies, à partir de critères écologiques, comme n'ayant pas vocation à accueillir de nouvelles activités de carrière.

Les zones industrielles et d'activités limitrophes, avec lesquelles nous souhaitons dialoguer bien qu'hors de notre territoire mais directement en lien paysagèrement et environnementalement parlant, sont reportées.

Pour maintenir cet équilibre et mettre en œuvre la charte, plusieurs actions sont développées dont deux que nous développerons aujourd'hui :

- la compréhension de la naissance de ces paysages industriels et de la manière dont ils sont perçus aujourd'hui, objet de la première partie, projet monde du travail,
- l'accompagnement des projets d'aménagement via la démarche éviter réduire compenser (objet de la seconde partie)



1. Projet Le monde du travail

Point de départ, les collections ethnographiques

- Une collection labellisée « Musée de France ». La collection compte plus de 10 000 numéros d'inventaire en 2016. Elle constitue un témoignage de l'histoire du territoire et des activités humaines depuis le XIX^e siècle. Le travail agricole, le travail artisanal et le travail industriel y sont largement représentés.
- Un Projet Scientifique et Culturel qui définit un nouvel axe scientifique : le monde du travail. Le PSC est un outil de pilotage validé par le Ministère de la Culture. Dans un 1^{er} temps, nous avons décidé de nous concentrer sur le fonds lié à l'industrie.



Coll. PnrBSN

Périmètres d'études

On a identifié des secteurs prioritaires :

- Section de Seine (2016-2018) de Duclair à Caudebec-en-Caux, en passant par Yainville, Le Trait et Saint-Wandrille : énumérer les différentes industries + habitat ouvrier
- Pont-Audemer (2019-2021) : les tanneries, cartonnerie, industrie du papier et industrie textile
- Yvetot : le développement économique lié à l'arrivée du chemin de fer

Le projet présenté s'échelonne sur 3 ans (2016 – 2019) et couvre le secteur Duclair-Rives-en-Seine (Caudebec-en-Caux et Saint-Wandrille).



La démarche

Il s'agit de mettre en place un projet qui lie le travail scientifique et l'opérationnel (valorisation et préservation du patrimoine) avec comme levier la sensibilisation des acteurs locaux (associations, élus, habitants, acteurs économiques).

Cette sensibilisation doit se fonder sur la compréhension des représentations sociales, des regards portés sur l'histoire industrielle.

Au cœur de notre démarche, il y a la notion d'acceptabilité.

Le projet est volontairement pluridisciplinaire.

On a défini deux objectifs :

1 - Mieux connaître le processus d'industrialisation du territoire : histoire économique, histoire des entreprises, histoire sociale (patronat et travailleurs), dimensions mémorielles et comment les espaces ont été façonnés par ces activités : architecture, paysage industriel, paysage urbain avec les cités jardins. L'impact environnemental sera également abordé (pollutions air et eau).

2 - Valoriser le patrimoine industriel dans toutes ses composantes : mémoire collective, patrimoine bâti, collections muséales (témoignages matériels), paysages issus de l'histoire industrielle.

Les problématiques

Le projet a fait émerger plusieurs problématiques liées à notre réflexion commune sur le paysage.

Est-ce que l'industrie et le paysage industriel constituent un patrimoine ?

Est-ce que l'industrie porte une dimension patrimoniale ?

Dans le cadre de notre projet, on considère que :

- l'industrie peut être productrice de patrimoine matériel et immatériel,
- l'industrie peut être productrice de paysages,
- l'industrie peut être source d'identité.



Coll. PnrBSN

La deuxième problématique qui s'est imposée sur le secteur d'étude en cours : comment doit-on aborder le paysage industriel ?

On a fait le constat que les paysages sont en continuelle évolution ce qui constitue une difficulté pour leur étude et leur appropriation.

Il est en effet difficile de travailler sur des paysages dont les éléments architecturaux significatifs peuvent avoir été détruits.

C'est le cas de la deuxième centrale électrique de Yainville et de la clouterie Mustad à Duclair.

A ce jour, il y a donc des paysages industriels avec des usines et des paysages industriels sans usines.

On s'est donc acheminé vers une conception élargie du paysage qui comprend le paysage urbain et l'habitat ouvrier.



Coll. PnrBSN

Les champs d'intervention

De nombreuses actions sont menées simultanément dans le domaine scientifique, en médiation culturelle et en termes d'accompagnement de projets.

- Les actions scientifiques (en cours)
- Les actions de médiation (en cours)
- Les actions d'accompagnement (à venir)



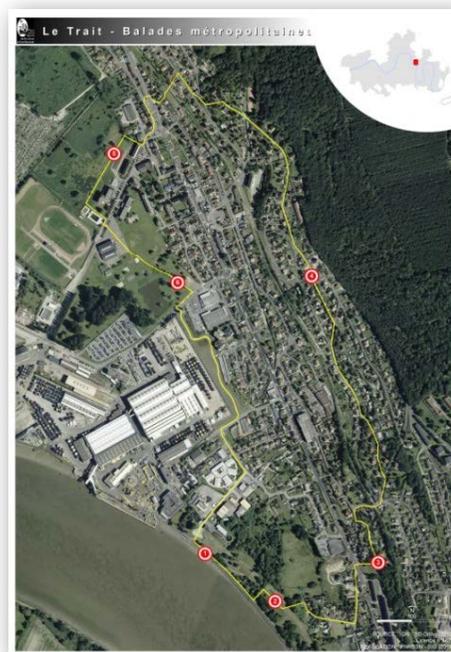
Coll. PnrBSN



Coll. PnrBSN

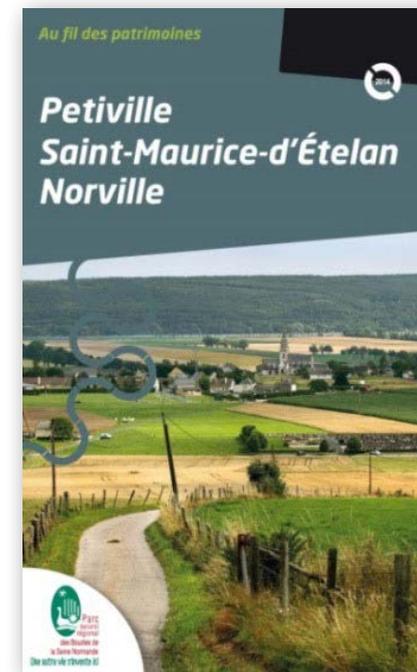
Exemples

- Une résidence d'architectes au Trait, entre mars et juin 2016 (6 semaines), portée par la Maison de l'architecture en Normandie.
L'un des objectifs majeurs est de faire redécouvrir l'architecture de la cité-jardin et les paysages d'une ville créée par une entreprise en milieu rural.
- Une balade urbaine du 6 juillet 2016 au Trait dans le cadre du PLUi de Rouen Métropole
L'un des objectifs majeurs est de faire redécouvrir l'architecture et le paysage de la cité-jardin



- Une résidence d'action culturelle et territoriale « Enquêtes et écritures au Trait » avec deux ethnologues (Julia Küntzle et Chantal Deltenre) sur le thème « La place du travail dans la vie quotidienne aujourd'hui » - financé par la DRAC Normandie

- Les opérations d'inventaire croisé qui se terminent sur Caudebec-en-Caux et Saint-Wandrille et qui démarrent en janvier 2017 sur Le Trait et Yainville. Il s'agit d'identifier le patrimoine bâti, les éléments paysagers associés et la mémoire orale. La phase technique est suivie d'actions de médiation (randonnée patrimoine, circuit de l'inventaire croisé, publication d'un guide).



Nos questionnements

- Comment faire prendre conscience de la dimension patrimoniale de l'industrie et des paysages qui en découlent ?
Quels sont les outils et ressources à notre disposition ?
- Comment accompagner les acteurs locaux dans leur décision ?
Quels sont les outils et ressources à notre disposition ?

2. Démarche " Eviter - réduire - compenser "

Logique ERC et paysage

Extrait doctrine ERC (CGDD, 2012)

« La séquence « éviter, réduire, compenser » les impacts sur l'environnement concerne l'ensemble des thématiques de l'environnement, et notamment les milieux naturels. Elle s'applique, de manière proportionnée aux enjeux, à tous types de plans, programmes et projets.

Dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets, les maîtres d'ouvrage doivent définir les mesures adaptées pour éviter, réduire et, lorsque c'est nécessaire et possible compenser leurs impacts négatifs significatifs sur l'environnement. Cette démarche doit conduire à prendre en compte l'environnement le plus en amont possible lors de la conception des projets d'autant plus que l'absence de faisabilité de la compensation peut, dans certains cas mettre, en cause le projet. »

L'accompagnement des projets durant la précédente charte

Durant la charte 2001-2011 :

- Rôle réglementaire du Parc : avis politique sur les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement (ICPE), consultation également sur les dossiers loi sur l'eau.
- Accompagnement de l'élaboration des documents d'urbanisme
- Accompagnement de certains projets d'aménagement : carriers, ports ...

Le Parc est donc au cœur des démarches d'aménagement de son territoire depuis sa création, mais il arrive souvent en aval des projets, et il est difficile de les faire évoluer.

ENJEUX : évolution du rôle du Parc



©P. Jeanson

Les enjeux pour le Parc

- Développer l'accompagnement des projets d'aménagement :
 - Intervenir le plus en amont possible
 - Ouvrir le dialogue avec les maîtres d'ouvrage
- Participer à la préservation et à la restauration écologique de son territoire :
 - Intégrer les mesures ERC au fonctionnement écologique du territoire

La démarche en cours sur le territoire

- Travail sur une stratégie locale ERC en 4 axes écrits avec la DREAL et le GIP Seine-aval :
 - Axe 1 : Sensibiliser sur la doctrine ERC / Communiquer sur les mesures ERC mises en place
 - Axe 2 : Connaître le fonctionnement écologique de l'estuaire de la Seine et définir des priorités de restauration (axe porté par le GIP Seine-aval)
 - Axe 3 : Construire un réseau d'acteurs pour mettre en œuvre la stratégie ERC
 - Axe 4 : Suivre et évaluer la mise en œuvre des mesures ERC
- Accompagnement opérationnel de projets d'aménagement :
 - Conseil technique, aide à la rédaction de cahiers des charges, association de partenaires extérieurs au projet, participation aux groupes de travail technique sur les projets ...

Quelques exemples d'accompagnement à différents niveaux

CCI Seine-Estuaire : Il s'agit d'un projet de restructuration des voiries d'accès au pont de Tancarville, et de déplacement de la barrière de péage. Les aménagements ont un impact sur des milieux humides, des espaces boisés, et sur des habitat et espèce protégés. Le maître d'ouvrage a donc des obligations de mesures compensatoires, et met en oeuvre des mesures d'accompagnement (notamment actions de connaissance).

La plus value de l'accompagnement du Parc par rapport au volet paysage se situe au niveau de la conception des aménagements (bâtiments et plantations), ainsi que dans la conception des mesures compensatoires.

Carriers : deux niveaux d'intervention

Le premier niveau d'intervention concerne la planification de l'activité d'extraction de granulats sur une boucle de la Seine, dans le cadre de la démarche de PLU multicommunal initiée par trois communes.

Le PLU prévoit ainsi des surfaces d'extension de l'activité qui sont le fruit d'une négociation entre les entreprises, les élus, la métropole de Rouen et le Parc, pour parvenir à un consensus.

Le second exemple d'intervention se situe au niveau du projet d'aménagement. Il s'agissait d'un projet de plate-forme de traitement de granulats marin, qui devait être implanté sur une boucle de la Seine, et qui, sous la pression locale, et après un refus de l'administration, a finalement été déplacé sur un espace plus en aval du fleuve. On peut se poser la question s'il s'agit là d'une mesure d'évitement "forcée". Le projet final a été revu, et s'articule autour d'un groupement de quatre exploitant de carrières, sur un même outil de travail. Cela participe également de la mise en oeuvre de l'évitement et de la réduction. Une réflexion est en cours pour définir des mesures compensatoires adaptées à proximité du projet.

La plus-value globale du Parc par rapport aux enjeux paysagers sur ces dossiers a été de veiller à maintenir un équilibre et une consommation raisonnable d'espaces.

Réflexion en cours sur les mesures compensatoires : visite organisée avec le Parc pour valider le principe PV Parc / au paysage : maintenir un équilibre / consommation raisonnable d'espaces



Coll. PnrBSN

Demonaval : le dernier exemple de projet d'aménagement concerne le recyclage d'un ancien chantier naval (chantier naval Worms du Trait) par une activité de démantèlement de navires. Le Parc n'est pas accompagnateur, mais a participé à des échanges avec les services de l'Etat et le porteur du projet.

Nos questionnements

Place du paysage dans les projets :

- Variable d'ajustement des aménagements (intégration paysagère d'un projet) plus qu'un réel paramètre de réflexion du projet (prise en compte d'un paysage comme élément constitutif d'un territoire)
- Paysage cosmétique plus que paysage composante du territoire
- On parle plus souvent d'intégration paysagère au sens de « cacher » un aménagement (par une végétalisation ...)

Que les aménagements soient travaillés dans un esprit « séquanien » vallée de seine et ainsi éviter ce à quoi nous assistons peut-être, une banalisation du paysage industriel ? (à l'image de la banalisation du paysage urbain par l'urbanisation type « lotissement ») ?

Les questionnements que nous souhaitons soulever sont :

- Comment intégrer cette notion de paysage industriel dans les projets d'aménagement (notion de qualité paysagère des projets industriels ? Architecture industrielle ?)
- Comment développer cette approche comme un atout des projets (question architecturale et environnementale)



©E, Benard

SÉQUENCE 3

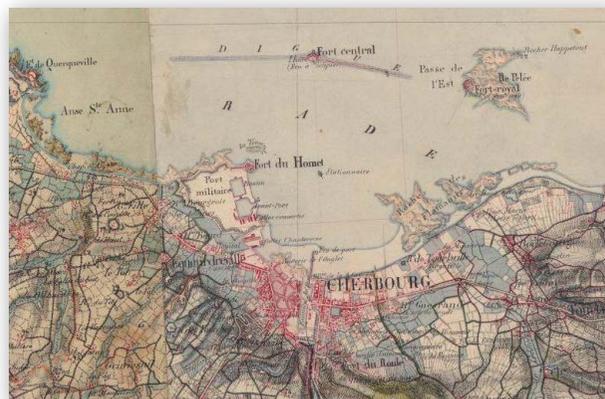
Schéma directeur d'aménagement portuaire de Cherbourg en Cotentin

Philippe HUBERT, Ports Normands Associés

Et, parce qu'en Normandie, on ne peut évoquer les paysages industriels sans évoquer les ports, le schéma directeur d'aménagement portuaire de Cherbourg-en-Cotentin a été présenté par Ports Normands Associés.

Une longue histoire

Du foncier gagné sur la mer :
Une interface ville - port



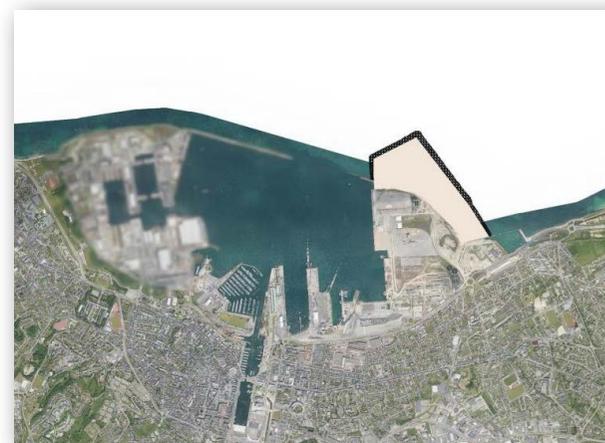
1850



1920



1947



Aujourd'hui

Une fluctuation de l'activité suivant les aléas économiques

Affirmer la vocation portuaire des espaces

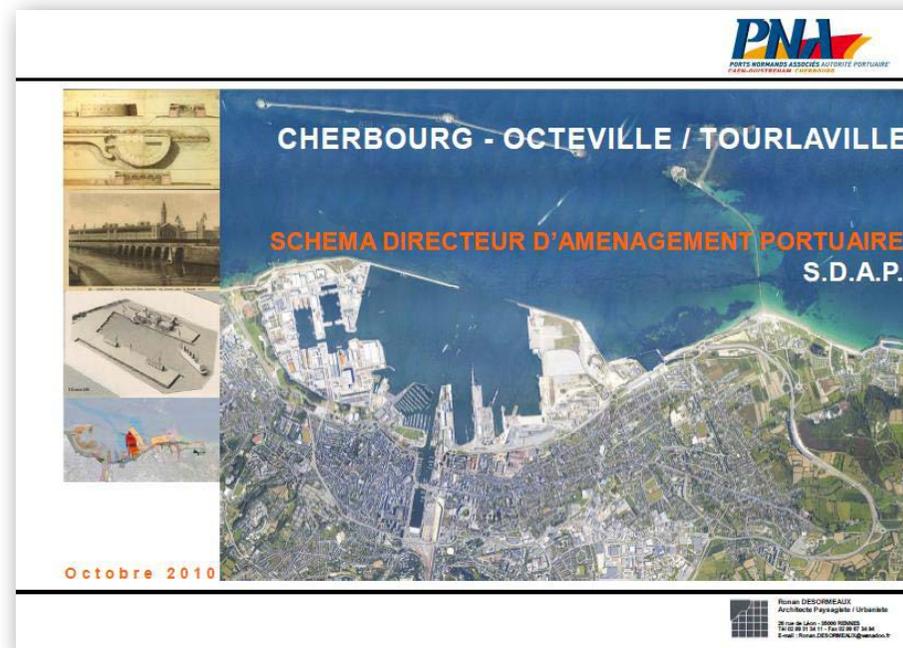


Les gestionnaires se constituent un foncier

- Actif : Utilisé – Mobilisable rapidement
- Dormant : Potentiellement utilisable à terme pour des activités aujourd'hui inconnues
 - Perspectives d'organisation de l'espace
 - Traitement paysager
- A créer par mutation / réservation pour un usage futur
- Mutable : A céder en l'absence de besoins – Espaces en transition

Sur le long terme : Initier une démarche partenariale

- Initier l'élaboration d'un plan guide : Schéma Directeur d'Aménagement et Développement Durable
- Pas de valeur réglementaire mais prise en compte dans documents de planification
- Mettre en place une gouvernance et des responsabilités de projet



LE CADRE GENERAL DU SDAP Les 10 grands objectifs

L'élaboration du SDAP s'est structurée autour d'une pluralité d'objectifs majeurs :

1. Maintenir, adapter, améliorer, moderniser et développer les infrastructures portuaires existantes.
2. Assurer des capacités d'extension sur le long terme.
3. Conforter la pluralité des vocations portuaires et assurer les conditions d'une cohabitation et d'une mixité des différentes fonctions.
4. Ajuster de façon pertinente la domanialité.
5. Réorganiser de manière cohérente la géographie des fonctionnalités et des vocations portuaires.
6. Gérer avec qualité les réserves foncières et éviter les effets de « friches ».
7. Préserver, conforter et développer les atouts de l'inter-modalité du site.
8. Assurer une cohérence d'organisation entre la gestion flux portuaires et les infrastructures de déplacement locaux.
9. Intégrer de manière systématique la dimension environnementale.
10. Participer à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine portuaire.

1

L'APPROCHE GLOBALE Une sectorisation forte des activités et des problématiques



Le territoire portuaire se caractérise par une forte sectorisation des activités :

- Le secteur « Marine » : il englobe les espaces de la DCNS, de la Marine et des espaces de reconversion de l'ancien Arsenal tournés de manière privilégiée vers une ré-industrialisation du site. Son périmètre « côté ville » est entièrement ceinturé par des fortifications, une série de bastions, et des zones vertes interstitielles.
- Le secteur « ville - port » qui s'organise autour du bassin du commerce, de l'avant-port et du port de plaisance de Chantereyne et qui bénéficie de la présence de la cité de la mer.
- La grande zone portuaire et maritime qui englobe :
 - Le secteur Paquebots / Ferries :
 - Le quai de France et le terminal « Croisière ».
 - Le secteur des Ferries qui s'organise autour de la darse transatlantique, de la darse des Mielles et de la gare maritime (terminal ferries).
 - Le secteur industriel-portuaire des Flamands et des Mielles qui a vocation à regrouper toutes les activités du port de commerce et les activités industrielles liées à la mer.
- Le secteur de Collignon caractérisé par l'impact fort du barreau routier qui prolonge la rocade Est et dessert la zone portuaire. Depuis longtemps, ce secteur est inscrit dans le document d'urbanisme comme un site de réserve pour l'accueil d'activités portuaires sur le long terme.

Le secteur de Collignon se prolonge à l'Est de la grande rade, et il s'inscrit comme « occupation verte d'urbanisation » au sens de la loi littorale et constitue avec sa plage, ses équipements de loisirs et sa proximité avec le port du Becquet un lieu d'attractivité et de loisirs aux portes immédiates de l'ensemble urbain Cherbourg - Octeville / Tourlaville.

3

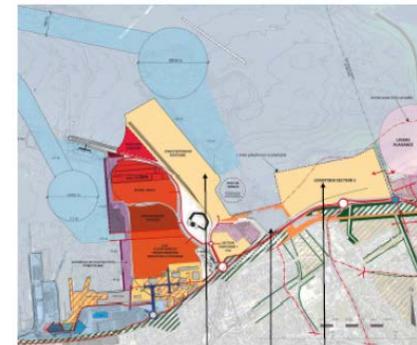
LE CADRE GENERAL DU SDAP Les références

L'élaboration du SDAP s'inscrit dans un rapport d'inter-activité permanente avec les différentes démarches territoriales en cours ou faisant référence, notamment :

- L'élaboration du SCOT.
- Le Schéma Directeur de Cherbourg Agglomération (1975).
- Le PLU.
- L'étude Treutel-Garcia.
- L'étude ZAC des Bassins.
- L'étude Quai Lawton Collins.
- L'étude ORU des Flamands à Tourlaville.
- L'étude plateau nautique.
- Autres...

2

LE GRAND SECTEUR PORTUAIRE ET MARITIME Le secteur industriel-portuaire des Mielles (à long terme)



Création d'une nouvelle plateforme, dimensions à terme.
- Largeur de l'ordre de 300 mètres.
- Longueur de l'ordre de 800 mètres.
(Surface env. 24 hectares).

Future plateforme logistique, dimensions :
- Largeur de l'ordre de 300 mètres.
- Longueur de l'ordre de 800 mètres.
(Surface env. 24 hectares).

- Dans l'hypothèse d'un développement important des activités industriel-portuaires, le site des Mielles bénéficie de la possibilité de créer un deuxième chenal d'accès pour des navires de tirant d'eau plus importants (10 mètres) et de réaliser une deuxième ligne d'accostage sur son flanc Nord-Est avec la création d'une nouvelle plateforme portuaire directement desservie.
- Par le faisceau ferré existant qu'il faudra étendre et réadapter aux besoins des nouvelles fonctions.
- Par une extension de l'accès routier depuis le rond-point de la Pyrotechnie.
- Cette plateforme est imaginée à terme (car sa constitution pourra être phasée) suivant des dimensions optimisées pour accueillir des activités de type « porte conteneurs ».

4



LE SECTEUR VILLE - PORT

Les grandes orientations du SDAP



L'objectif du SDAP est de maintenir et de conforter les multiples fonctions portuaires situées en cœur de ville et de s'inscrire dans la logique des grands projets engagés par la ville tant sur le secteur de Chantereyne que sur l'ensemble « ZAC des Bassins - Quai Lawton Collins » que sur le secteur de la presqu'île et de la Cité de la Mer.

1. Permettre au port de plaisance de Chantereyne de se développer de manière significative en augmentant ses capacités d'accueil et en assurant le développement d'un pôle de services et d'activités tourné vers la plaisance.
2. Dynamiser les activités de l'avant port et du port de pêche, assurer plus d'attractivité portuaire et touristique et libérer les abords du quai Lawton Collins des occupations à présent peu adaptées à la situation future (petits chantiers navals ; D.D.T.M. ; hangars ; etc...).
3. Assurer les conditions d'un « arrimage » efficace de la Cité de la Mer à la géographie et aux fonctionnements du centre ville futur.

5



SYNTHESE

Schéma directeur d'aménagement portuaire

(Légende cf page suivante)



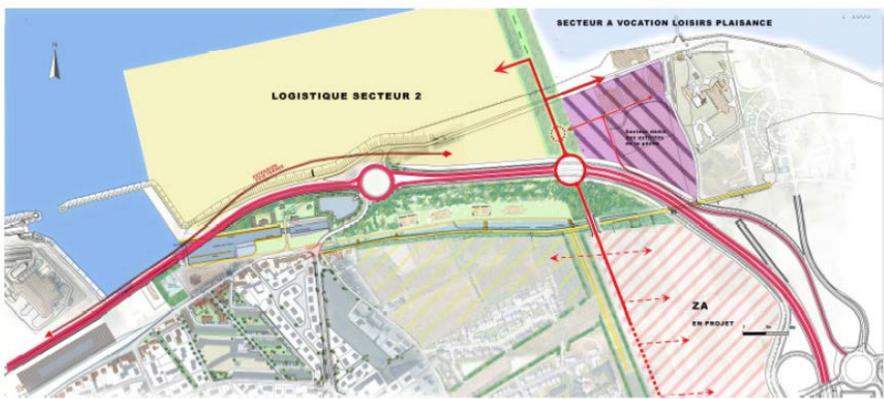
7

Début d'une réflexion pour révision



LE SECTEUR DE COLLIGNON

Esquisses d'aménagement - orientations



LOGISTIQUE SECTEUR 2

SECTEUR A VOCATION LOISIRS PLAISANCE

ZA EN PROJET

6



Cohérence des aménagements

Qualité architecturale



TABLE RONDE

Les leviers d'intervention en matière de paysage

Aurélié DUFILS, Chargée de mission paysage, PNR BSN

Olivier LEMAIRE, AIVP, Directeur du réseau mondial des villes portuaires

Emmanuelle REAL, chargée d'étude, Service de l'Inventaire et du Patrimoine

Olivier GOSSELIN, Directeur du CAUE Seine-Maritime

Dominique LAPRIE-SANTENAC, Chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine, Architecte des bâtiments de France

Dominique LEPETIT, chef du SECLAD / DREAL

Une table-ronde, animée par Patrick MOQUAY, professeur à l'ENSP et politologue, a permis de clôturer cette journée, par un temps d'échange entre partenaires du paysage sur le territoire.

Ces derniers ont ainsi discuté autour de 4 questions :

- Quelle importance revêtent pour vous les paysages industriels ?
- Comment les prenez-vous en compte dans votre activité ?
- Quelles opérations emblématiques voudriez-vous mettre en avant, concernant des paysages industriels ? (opérations réalisées, ou en projet, ou souhaitées...)
- Quels outils ou dispositifs mobilisez-vous pour intervenir sur ces sites industriels ? Voyez-vous des manques, des lacunes dans les outils disponibles ?

Question - réponse à Emmanuelle REAL

Quelle importance revêtent pour vous les paysages industriels ?

Les paysages industriels sont les témoins majeurs des activités humaines, passées ou présentes et leurs traces, prégnantes ou modestes, doivent être considérées comme un héritage culturel, un patrimoine méritant d'être préservé pour sa valeur singulière et/ou universelle.

Les paysages industriels revêtent tout d'abord une valeur historique car ce sont des éléments constitutifs de l'histoire des sociétés humaines. Ils revêtent également une valeur sociale, celle de la vie d'hommes et de femmes ordinaires, pour lesquels ils jouent un rôle identitaire important. Les paysages industriels ont aussi une valeur scientifique et technique, car ils témoignent des différentes étapes de l'histoire de

l'industrie, de l'ingénierie et de la construction et sont essentiels pour la compréhension des processus proto-industriels et industriels. Enfin, bien qu'elle soit parfois difficile à appréhender, les paysages industriels ont une valeur architecturale et esthétique en raison de leurs formes spectaculaires géométriques ou organiques et de leur mise en œuvre hyper organisée ou semblant totalement anarchique.

Comment les prenez-vous en compte dans votre activité ?

La prise en compte du patrimoine et du paysage industriels par les institutions culturelles françaises est relativement récente par rapport à certains pays comme l'Angleterre. Elle démarre en 1981, avec l'arrivée de la gauche au pouvoir et la nomination de Jack Lang

au Ministère de la Culture. Dès son arrivée, celui-ci commande à Max Querrien, alors directeur de l'Institut français d'architecture, un rapport sur l'évolution de la notion de patrimoine. L'étude est publiée l'année suivante à la Documentation Française et s'intitule « Pour une nouvelle politique du patrimoine ». M. Querrien y insiste sur le fait que les administrations culturelles françaises ne peuvent plus faire l'impasse sur le patrimoine et le paysage industriels et montre le rôle majeur que peut jouer cet héritage spécifique... Ainsi dès 1983, l'Inventaire (alors service du Ministère de la Culture) se voit confier la mission de recenser, d'étudier et de valoriser le patrimoine industriel, travail servant de base à celui des Monuments historiques qui assurent sa protection et sa mise en valeur. Cependant, malgré cette reconnaissance institutionnelle,

l'industrie reste un champ patrimonial à part, sujet à polémique, un héritage « encombrant », au sens propre comme au sens figuré dans la mesure où il incarne le rapport complexe qui relie l'homme au monde du travail.

Quelles opérations emblématiques voudriez-vous mettre en avant, concernant des paysages industriels ? (opérations réalisées, ou en projet, ou souhaitées...)

Toute opération de reconversion du patrimoine/paysage industriel a un caractère emblématique car seule la réutilisation d'un site pour de nouvelles fonctions garantit réellement sa préservation.

En effet, à quoi bon recenser, étudier le patrimoine industriel, à quoi bon le faire connaître et même le protéger si l'on n'a pas, in fine, de réflexion sur son devenir, sur sa « réactivation » par l'usage. Et cette nécessité d'usage s'applique tout particulièrement au patrimoine/paysage industriel car, contrairement à d'autres champs patrimoniaux, une usine doit « gagner sa vie » (c'est-à-dire être économiquement rentable) pour continuer à exister !

Quels outils ou dispositifs mobilisez-vous pour intervenir sur ces sites industriels ? Voyez-vous des manques, des lacunes dans les outils disponibles ?

Le rôle de l'inventaire, vis-à-vis du paysage industriel, est avant tout un travail de recherche et de valorisation c'est à dire de décryptage et de sensibilisation du public, averti ou non. Activer la prise de conscience publique sur sa valeur patrimoniale (historique, culturelle, sociale, scientifique et technique, architectural...) est un préalable indispensable à toute opération de sauvegarde ou de démantèlement.

Question - réponse à Aurélie DUFILS

Quelle importance revêtent pour vous les paysages industriels ?

Les paysages industriels sont un des éléments structurants du territoire. Sur notre territoire, co-existent des espaces paysagers, culturels, environnementaux de grandes valeurs et des zones portuaires, logistiques, de l'industrie du bois, des industries chimiques, de l'industrie automobile, des granulats et matériaux de constructions...

L'activité humaine et notamment l'industrie ont façonné le territoire tel qu'il est aujourd'hui. Rares sont les Parcs naturels régionaux où le poids des enjeux socio-économiques est à un tel niveau.

Comment les prenez vous en compte dans votre activité ?

La charte 2013-2025 repose sur une recherche d'équilibre entre les différents espaces, entre les différentes activités et type d'activité (entre industrie et agriculture, artisanat, service locaux...), sur la nécessité de concilier l'Homme avec son milieu et de garantir les équilibres fragiles.

Des objectifs ont été inscrits pour l'industrie, tant dans le texte de la charte qu'au plan de parc. Par exemple, le plan de parc indique « accompagner les activités portuaires » tout au long de la Seine, le zonage de la DTA y est pris en compte et reporté, des zones ont également été définies, à partir de critères écologiques, comme n'ayant pas vocation à accueillir de nouvelles activités de carrière.

Les zones industrielles et d'activités limitrophes, avec lesquelles nous souhaitons dialoguer bien qu'hors de notre territoire mais directement en lien paysagèrement et environnementalement parlant, sont reportées.

La démarche « Eviter Réduire Compenser » également inscrite dans la charte comme objectif prioritaire vise à développer l'accompagnement des projets

d'aménagement le plus en amont possible, en ouvrant le dialogue avec les maîtres d'ouvrage. Nous sommes le premier Pnr à porter un tel projet.

Quelles opérations emblématiques voudriez-vous mettre en avant, concernant des paysages industriels ?

Lors de la présentation, nous vous avons exposé différentes opérations récentes. A chaque fois, nous essayons de développer des méthodes de travail qui nous permettent de rencontrer les aménageurs le plus en amont possible, et ce de manière multi-partenaire. Il est plus intéressant de réfléchir de manière communautaire. Le projet de reconquête de la Boucle d'Anneville Ambourville est une illustration de ces méthodes de travail : au cours des dernières décennies, et notamment suite au développement de l'activité d'extraction de granulats, le paysage de cette boucle a fortement évolué. Grâce à la volonté des élus et acteurs locaux, et à l'appui du Parc, un projet de reconquête paysagère et de requalification du territoire de la boucle a été engagé dès 2001. Entre 2001 et 2011, des actions ont été réalisées dans le cadre de ce projet (l'acquisition de connaissances et d'inventaire du patrimoine naturel et bâti, une enquête paysagère pour comprendre mieux les attentes des habitants, des travaux de plantations et la mise en gestion écologique de pelouses sableuses ...)

Ce territoire est concerné par des mutations en cours ou à venir, notamment la diminution progressive de l'activité d'extraction de granulats, et ses corollaires directs tels que la programmation de l'activité restante (dans le temps et l'espace), la gestion des anciens sites d'extraction dans l'« après-carrière ».

Face à la complexité de ces mutations et enjeux, et à la nécessité de permettre au territoire de se projeter dans l'avenir, une étude prospective semble aujourd'hui un outil pertinent à mettre en œuvre.

Parole à Olivier Lemaire

L'AIVP en quelques mots

Le réseau mondial des villes portuaires (AIVP) est une organisation internationale, la seule, qui rassemble depuis 25 ans tous les acteurs, publics et privés, du développement des villes portuaires.

L'AIVP regroupe :

- des représentants élus des villes et des autres collectivités locales maritimes et fluviales,
- des administrations portuaires et leurs autorités de tutelle nationales, des opérateurs urbains et portuaires,
- des entreprises implantées dans les villes portuaires,
- des prestataires de services pour les projets ville-port, architectes, paysagistes et urbanistes,
- des universités et des instituts de recherche.

NOTRE BUT :

Améliorer la relation entre la ville et le port à travers le dialogue et la coopération mutuelle.

NOS MOYENS :

Nous accompagnons nos adhérents dans la mise en oeuvre de nouvelles stratégies pour leur permettre de mieux faire face aux changements qui s'annoncent et qui impactent le développement économique, social, et environnemental de la ville portuaire :
intégration urbano-portuaire, réorganisation mondiale des circuits économiques, défis de l'intégration sociétale, changements climatiques, transition énergétique, dynamiques du marché de la croisière, etc.

NOTRE RÉSEAU :

Plus de 180 membres.
Plus de 40 pays différents, dans les 5 continents.
Autorités locales et portuaires, professionnels du secteur privé et public...

Une démarche en deux temps a été enclenchée.

Le premier temps consiste dans l'étude de l'opportunité de la démarche, et le cadrage, reposant sur l'interview de représentants des acteurs majeurs de la boucle (élus des communes, métropole de Rouen, Grand port maritime de Rouen, carriers, agriculteurs, Parc), et la réalisation d'un atelier de réflexion collective à l'issue des interviews.

Cette étape a été lancée en avril 2016 et s'est achevée le 5 juillet 2016 par la tenue de cet atelier collectif, qui a réuni la métropole, les carriers, trois élus des communes de la boucle, le grand port maritime de Rouen ainsi que le Parc.

Selon les résultats de ce premier temps, qui sont en cours de rédaction, le second temps pourra être consacré au lancement de plusieurs démarches visant notamment des réflexions sur la mutation de l'activité d'extraction de granulats, la protection des milieux remarquables de la boucle, l'intégration de la logique ERC ... L'ensemble de ces démarches devront permettre au territoire de se projeter à long terme.

Monsieur Girod, Président du PnrBSN, a rappelé que la charte du Parc a intégré le principe ERC.

Monsieur Girod a présenté le projet de la zone d'activité du Malaquis sur la commune du Trait. Cette zone avant 2001 était peu attractive.

Le travail de la commune et du Parc a permis de rendre son attractivité avec un travail paysager, de réhabiliter le marais et d'obtenir la norme ISO 14001.

Quels outils ou dispositifs mobilisez-vous pour intervenir sur ces sites industriels ?

Le parc n'agit jamais seul. Il travaille avec les élus, les habitants, les associations, les CAUE, l'état et établissements publics, les chambres consulaires, les entreprises ... Il est un ensemble

Les outils à dispositions sont l'expertise de l'équipe technique, l'apport de connaissance (fourniture de données), la sensibilisation, le conseil à la délégation à la maîtrise d'ouvrage, la participation et le suivi de groupe de travail, la mise en oeuvre de chantiers expérimentaux ou de démarches expérimentales aussi bien dans les domaines de l'agriculture, du développement durable, de l'environnement, du foncier, de l'urbanisme, de l'éducation ...

Il donne également des avis sur des projets (ICPE, dossier loi sur l'eau, documents d'urbanisme, schémas de planification, etc...) : mais c'est une intervention en amont, et en conseil qui est davantage privilégiée

Un Parc naturel régional se doit d'être à l'écoute des porteurs de projets. Il doit non pas se substituer aux initiatives locales, mais les favoriser, en être le moteur. Son savoir-faire se trouve dans son intelligence à stimuler, à mettre en relation des partenaires, à coordonner et à orchestrer des actions, à monter des projets et à rechercher des compromis acceptables, à être à l'initiative d'actions expérimentales ou innovantes sur son territoire.

La base des partenariats sont la concertation, le dialogue. Nous n'avons pas de moyens réglementaires d'imposer des choses.

Cette journée est dédié à cet échange, à créer des espaces de discussion et il faut poursuivre la dynamique en cours de création de réseau. Toujours créer plus de lieu de partage et de dialogue.

Les activités modernes des ports ont conduit à les éloigner des citoyens, mais les nuisances ont perduré : camions, fumées, pollution, ... Aujourd'hui tout l'enjeu repose sur une réappropriation de ces ports. L'objectif est ainsi de renouer un lien entre les ports et les habitants.

Les opérations menées pour redonner de la transparence aux interfaces ville/ports, pour créer des connexions entre la ville et le port, se multiplient dans le monde entier : Rouen, Le Havre, Dieppe, Buenos Aires, San Francisco, ... La dynamique actuelle conduit ainsi à mettre en scène le paysage portuaire contemporain pour l'ouvrir aux citoyens. Cela passe par exemple par l'aménagement de promenades pour découvrir l'activité portuaire depuis la ville, et redonner un accès à l'eau comme au Havre, avec la promenade du jardin fluvial ; cela passe par la suppression des grilles au profit de douves qui permettent ainsi d'assurer une continuité visuelle jusqu'au port, mais interdisent de pénétrer dans l'enceinte portuaire, comme à Naples. Les espaces réaménagés peuvent également proposer de nouvelles activités. En Espagne, des promenades ont été réaménagées pour découvrir le port, aménager des vues, avec une volonté de restaurer écologiquement les berges.

« Réappropriation, Assumer, Donner à voir »

Le port devient un spectacle vivant que l'on donne à voir et le paysage permet ainsi de renouer une relation.

Le concept du Port Center est ainsi « né d'un constat d'éloignement, d'ignorance et d'inaccessibilité du territoire industriel et portuaire. Mais aussi d'une méconnaissance de ses métiers, de ses activités et de sa dimension environnementale. ». L'AIVP a initié depuis 2010 le lancement d'un réseau de Port Centers

qui a pour ambition d'expliquer le port actif aux citoyens et habitants de la place portuaire. Les enjeux :

- Expliquer le rôle et le fonctionnement du territoire portuaire dans toutes ses dimensions
- Permettre une réappropriation du port grâce à une approche interactive et ludique.
- Présenter la richesse des métiers industrialo-portuaires et faire naître des vocations.
- S'intéresser à la vision du public/citoyen en favorisant la réciprocité des échanges.
- Renforcer le sentiment d'appartenance en développant le « nous » avec l'ensemble de la communauté portuaire.
- Permettre de tisser de nouveaux liens durables entre ville et port.

Le Havre, Anvers, Rotterdam, Gênes, Ashdod ou encore Singapour ont ouvert leur Port-Center

Tout l'enjeu consiste aujourd'hui à convaincre les autorités portuaires de la faisabilité de ces opérations.

Le travail de l'AIVP consiste donc à organiser les échanges d'expériences et notamment dans ce domaine, au niveau mondial. Le réseau a publié dernièrement un guide « **Faire la ville avec le port : guide de bonnes pratiques** » Ce guide est disponible en ligne et téléchargeable librement chapitre par chapitre.

<http://www.aivp.org/2015/06/30/faire-la-ville-avec-le-port-guide-de-bonnes-pratiques/>

Parole à Dominique Laprie-Santenac

Les questionnements sur les paysages industriels apparaissent au moment où nous y sommes confrontés dans le cadre de l'exercice de nos missions.

Nous connaissons les édifices industriels protégés monuments historiques, dans lesquels nous découvrons l'influence qu'ils ont exercée, par leurs formes, leurs matériaux et leurs techniques de construction, sur l'architecture des 19^e et 20^e siècles.

Les abords de ces immeubles, considérés d'un point de vue esthétique et patrimonial, constitueraient les paysages industriels.

Mais cette approche ne suffit plus lorsque nous sommes confrontés à ce qu'il est convenu d'appeler les friches industrielles et leur devenir. Je pense pour ici, aux sites de la presqu'île de Caen et du plateau de Colombelles. Nous sommes alors face à des territoires et non plus seulement à des objets architecturaux. Il ne faudrait pas d'ailleurs se limiter à l'emprise industrielle proprement dite mais élargir le regard aux espaces alentour, l'usine et la cité ouvrière par exemple.

Les paysages industriels, c'est la découverte de la grande échelle, toujours difficile à appréhender car difficile à qualifier. Et pourtant l'enjeu est là : identifier les qualités d'un territoire pour se l'approprier. Nous avons besoin d'une approche qualitative des espaces en friche, trop souvent perçus de manière négative, comme des sites pollués ou dégradés.

Les travaux conduits par le service régional de l'inventaire font partie des outils disponibles qui permettent d'objectiver les qualités de tels sites. La connaissance historique doit être mise au service des projets pour concevoir les aménagements et les usages qui vont prendre la suite de l'activité industrielle, sans recourir nécessairement à une patrimonialisation sclérosante mais en évitant à tout le moins le recours à table rase.

Parole à Olivier Gosselin

Olivier Gosselin rappelle le rôle de pédagogie et de conseils des CAUE, attire par ailleurs l'attention sur un oublié de ces paysages industriels, que constituent les paysages ferroviaires et évoque ainsi des reconversions exemplaires de gares.

Parole à Dominique Lepetit

Dans le cadre de l'exercice des missions de la DREAL, les paysages industriels renferment différents enjeux. Centrales thermiques, raffineries, complexes céréaliers ou logistiques, ... façonnent une partie du territoire normand. Et ces monuments participent à l'image de la Normandie, et en particulier de la Vallée de Seine, où l'on se trouve aujourd'hui. Seules, ou par leur confrontation avec le fleuve, la mer, l'estuaire, les coteaux, ces usines sont empruntées d'une évidente valeur esthétique.

Tout l'enjeu est donc aujourd'hui de mettre en valeur ces usines, au regard de ce potentiel.

Et, pour ce faire, ce sont différents services de la DREAL qui sont concernés. Le service en charge des installations classées notamment, qui va veiller à ce que dans le cadre de leur exploitation, ces industries ne portent pas atteinte à l'environnement.

On le sait, les nuisances, les pollutions, générées par telle ou telle industrie peuvent modifier le regard qui leur est porté. Intervenir sur les paysages revient ainsi tout autant à agir sur les processus ou les formes matérielles, que sur les représentations. Et c'est aussi le rôle de la politique du paysage mise en œuvre par l'État que de révéler la valeur, la force de ces paysages, comme en témoigne cette journée.

Cet échange a permis de révéler 5 grands enjeux pour les paysages industriels :

- la nécessité d'intervenir le plus en amont possible des projets
- la nécessité de toujours s'interroger avant de démolir
- le besoin d'élargir le regard et de changer d'échelle
- le temps long de la sensibilisation
- et, enfin, la nécessité de remettre les habitants au cœur des projets ;, comme l'a dit une participante, le paysage et le patrimoine, « c'est de l'humain ». Le patrimoine industriel et le paysage industriel sont aussi le patrimoine et le paysage du monde du travail. Ils comportent une forte valeur sociologique, économique, historique et aussi affective.

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Normandie**

2, rue Saint-Sever - 76032 Rouen cedex

Tél. 02 35 58 53 27

10 boulevard du général Vanier - CS 60040 - 14006 Caen cedex

Tél. 02 50 01 83 00